



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Bilan d'activité 2022



Sommaire

Édito	3
1. La DRAC Grand Est en 2022	4
Les missions	4
L'organisation	4
Les objectifs	6
Le budget	7
Le plan de relance	8
2. Les temps forts de 2022	10
3. La DRAC Grand Est se transforme	15
4. La coopération transfrontalière et les affaires européennes	16
5. L'entrepreneuriat culturel	17
6. La mission mécénat	17
7. La démocratie culturelle et les industries culturelles	18
La démocratie culturelle	18
Le livre et la lecture	22
8. La création	26
Le spectacle vivant	26
Les arts visuels	31
L'enseignement supérieur culture	33
9. Les patrimoines	34
Les monuments historiques	34
Espaces protégés, architecture et cadre de vie	40
Les musées	45
L'archéologie	48
Les archives	50

La fin de la crise sanitaire marquée par la pleine réouverture des cinémas, des théâtres, des musées ou des médiathèques, a permis de renouer le lien avec les artistes. Cette reprise de l'activité s'est toutefois avérée complexe, avec d'une part un afflux de créations et un public à retrouver d'autre part. À ces difficultés s'est ajoutée l'inflation des coûts de l'énergie et de fonctionnement. Les enjeux sont importants et les mutations liées à la transition écologique ou à la place du numérique sont profondes pour le monde culturel.

Dans ce contexte, la stratégie menée depuis plusieurs années par la DRAC Grand Est demeure plus que jamais d'actualité ! Et en premier lieu l'accès à la culture : que l'on habite en milieu urbain, péri-urbain ou rural, la DRAC s'engage fortement pour proposer une offre culturelle de qualité pour tous. La 3^{ème} édition de l'Été culturel en est une bonne illustration. Cette manifestation a permis de soutenir sur l'ensemble de la région des projets culturels menés par de jeunes artistes, en lien avec les territoires. Plus généralement, cet objectif soutient chaque action de la DRAC. En préservant et restaurant le patrimoine, en veillant à un maillage territorial culturel pertinent et équilibré, en soutenant les projets associant les habitants et les professionnels, la DRAC agit pour que chacun s'approprie le patrimoine culturel, éminemment vivant.

Cette action est encore amplifiée lorsque les différentes missions de la DRAC, qui portent sur les patrimoines, la création artistique et la démocratie culturelle se complètent dans une même action. En 2022, deux événements ont illustré cet entrecroisement : la création de vitraux contemporains à la cathédrale Saint-Étienne de Metz par l'artiste Kimsooja ainsi que l'inauguration du site verrier à Meisenthal, qui mêlent avec brio patrimoine, métiers d'art et création artistique.

La réussite de ces actions est possible grâce aux partenariats étroits avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales. En Grand Est, ces dernières sont nombreuses à s'impliquer activement comme en témoignent les 17 collectivités qui se sont vues attribuer cette année le label 100% EAC. Ce dernier récompense leur action en faveur d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire. Les partenariats fructueux résultent d'un dialogue constant. Sous la présidence de la Préfète de la région Grand Est, le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC), qui réunit les représentants des fédérations et associations d'élus, a été à nouveau réuni en 2022 et le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) a été installé pour mieux assurer la concertation avec les professionnels de la culture... Mais ne dévoilons pas tout. Nous vous souhaitons une bonne lecture!

1. La DRAC Grand Est en 2022

Les missions

La Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Grand Est pilote et met en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec ses partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, associations ainsi que les autres services de l'État.

Sous l'autorité du préfet de région, la DRAC Grand Est veille à l'application des lois et réglementations. Elle assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique, la démocratie et les industries culturelles.

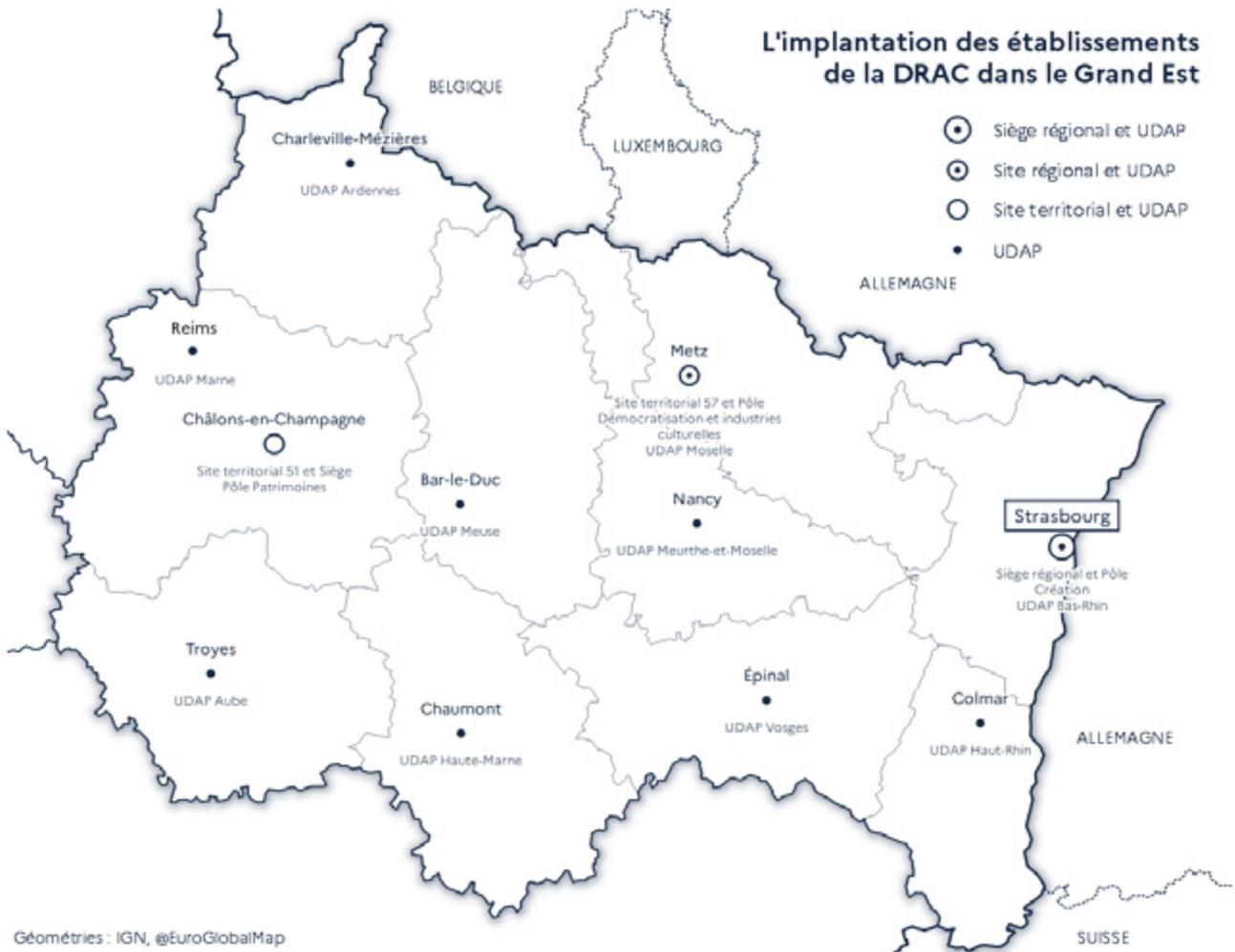
L'organisation

La directrice régionale, appuyée par le directeur adjoint, les directrices régionales adjointes déléguées et le secrétaire général, coordonne une équipe de 266 agents aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, qui s'organise de la manière suivante :

- Un siège implanté à Strasbourg (Palais du Rhin) ;
- Trois grands pôles :
 - o Le pôle Patrimoines (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
 - o Le pôle Démocratisation et industries culturelles (direction du pôle à Metz) ;
 - o Le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg) ;
- Le secrétariat général est implanté sur les trois sites territoriaux. Garant du fonctionnement des services, il assure la gestion des finances et des ressources humaines.
- Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont implantées dans chacun des 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

- site de Strasbourg
- site de Châlons-en-Champagne
- site de Metz



Veiller à l'équilibre territorial par un maillage culturel fort

- Soutien au développement et à la structuration de filières et de réseaux ;
- Développement de la contractualisation (CTEAC, CTL, CDL, projets culturels de territoire), en particulier dans les EPCI ruraux et dans les territoires prioritaires (Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Vosges, Aube) ;
- Ouverture, rénovation et accompagnement de l'équipement des médiathèques dans les territoires ;
- Soutien prioritaire aux zones rurales et aux centres-bourgs en difficulté pour restaurer et entretenir le patrimoine.

Renforcer l'attractivité de la région grâce à des projets d'ampleur et des opérations structurantes

- Projet de reconversion de l'ancienne abbaye de Clairvaux avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en 2022 ;
- Préfiguration du pôle de référence des arts de la marionnette à Charleville-Mézières, par le rapprochement entre l'Institut international de la marionnette et l'association des Petits comédiens de chiffons ;
- Mise en œuvre du Contrat triennal 2021-2023 « Strasbourg, capitale européenne » ;
- Ouverture de l'Arche à Villerupt, centre névralgique côté français d'« Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022 » ;
- Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et aux actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes artistes et de l'entrepreneuriat culturel, via l'incubateur fluxus ;
- Mise en valeur de l'ensemble des richesses culturelles du territoire à travers la création d'une collection régionale Micro-Folie (lancement en 2023).

Favoriser l'accès à la culture et une offre de qualité pour tous

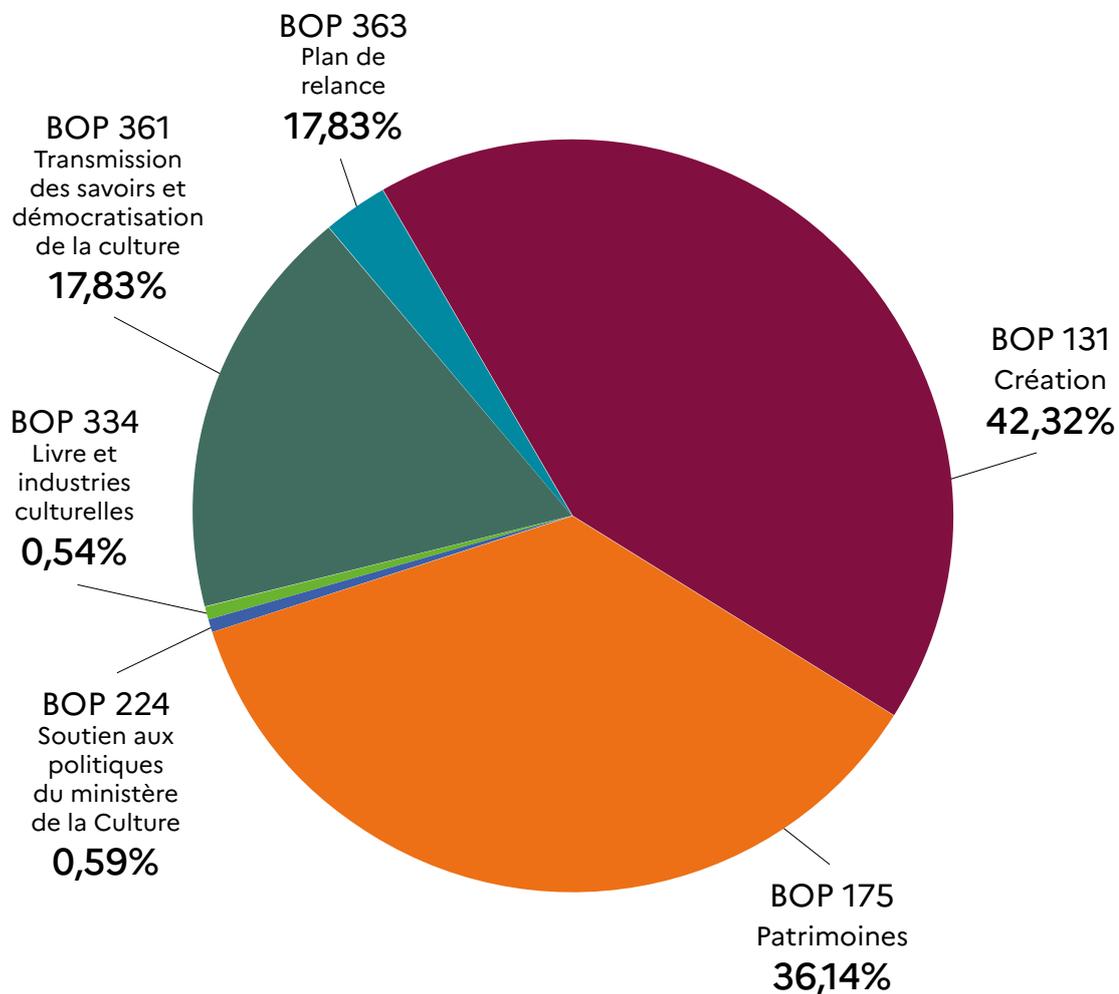
- Déploiement et généralisation du pass Culture à destination des jeunes à partir de la classe de 4^{ème} ;
- Relance de la convention interministérielle culture-justice ;
- Soutien pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ;
- Amélioration des conditions de conservation des collections publiques dans les musées ;
- Renforcement des investissements sur les monuments historiques appartenant à l'État (plan cathédrales, biens Unesco) ;
- Préservation du cadre de vie par la poursuite des actions menées en espaces protégés (définition des périmètres délimités des abords - PDA, accompagnement des sites patrimoniaux remarquables - SPR).

Parachever le plan de relance pour la culture

- Patrimoines : plan cathédrales, soutien aux investissements dans les monuments historiques non État, nouveau bâtiment des Archives municipales d'Épinal ;
- Création : Fonds de transition écologique, relance du spectacle vivant et des arts visuels ;
- Livre / Lecture : 2^{ème} édition du dispositif « Jeunes en librairie ».

Le budget

Exécution budgétaire 2022 par budget opérationnel de programme (BOP)



	AE *	CP **
Budget DRAC total (hors salaires) - dotation 2022 exécutée	91 530 000 €	88 417 246 €
dont BOP 131 - Création	38 736 229 €	39 075 280 €
dont BOP 175 - Patrimoines	33 082 549 €	26 304 741 €
dont BOP 224 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	541 776 €	509 000 €
dont BOP 334 - Livre et industries culturelles	490 202 €	490 202 €
dont BOP 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16 319 000 €	16 950 991 €
dont BOP 363 - Plan de relance	2 360 344 €	5 087 033 €

Budget Fonctionnement BOP 354 - dotation 2022 exécutée	1 220 034 €	1 576 604 €
dont Action 05 (fonctionnement courant)	690 615 €	728 930 €
dont Action 06 (immobilier)	529 519 €	847 674 €

Budget Médias de proximité BOP 380 - dotation exécutée	110 062 €	110 062 €
---	------------------	------------------

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Le plan de relance

Dispositifs plan de relance Grand Est	AE engagées *	
	2022	2021/2022
Plan cathédrales		4 324 132 €
Soutien aux investissements dans les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales	255 344 €	864 634 €
Rénovation des équipements patrimoniaux	52 000 €	630 000 €
Soutien aux arts visuels		269 750 €
Fonds de transition écologique	610 000 €	2 000 000 €
Relance du spectacle vivant hors musique	777 000 €	2 393 750 €
Relance du spectacle vivant musique	436 000 €	1 378 250 €
Digitalisation des écoles Enseignement supérieur culture		85 500 €
Jeunes en librairie		380 000 €
Modernisation des librairies		122 309 €
TOTAL DRAC Grand Est	2 360 344 €	12 448 325 €

*AE : autorisation d'engagement



Librairie « La Librairie » à Gérardmer (Vosges) - Dispositif « Jeunes en librairies » : visite d'une classe de 5^{ème} du collège Paul Émile Victor de Corcieux le 12 mai 2022 © LILE

ancé fin 2020, le plan de relance est destiné à soutenir et relancer l'ensemble du secteur culturel affecté par la crise et à redynamiser notre modèle culturel. En 2022, il a été engagé

par la DRAC à hauteur de 2,36 M€ en 2022 (12,45 M€ au total sur 2021-2022). Il a continué d'irriguer les secteurs suivants :

Création

La musique, le théâtre et la danse, ainsi que tous les arts associés, ont reçu des financements importants qui ont permis de maintenir une dynamique d'activité bienvenue : lieux, ensembles et compagnies ont pu être accompagnés. Les centres d'art

contemporain d'intérêt national - CACIN - situés en milieu rural, particulièrement fragiles, ont fait l'objet d'une attention particulière. Enfin, le Fonds de transition écologique a permis à de nombreux lieux de s'équiper avec un nouvel éclairage à leds.

Livre / Lecture

Après une première édition sur l'année scolaire 2021-2022 qui avait permis de toucher 2 720 élèves (soit 100 classes) grâce à la mobilisation de 70 librairies, le dispositif « Jeunes en Librairies » a pris de l'ampleur pour sa 2^{ème} édition sur l'année

scolaire 2022-2023 : 3 804 élèves sont concernés (+40%), soit 138 classes provenant de 135 établissements scolaires, dont plusieurs lycées agricoles, avec une dotation de 230 000 € (150 000 € en 2021).

Patrimoines

Dans le cadre du plan cathédrales (propriétés de l'État), la restauration de la tour sud à Troyes et l'étanchéité des terrasses à Saint-Dié-des-Vosges ont été achevées en 2022. La restauration des couvertures des deux travées du chevet de Reims s'est poursuivie ; celle de l'orgue de Nancy a débuté. La première doit s'achever en 2023 et la seconde en

2026. Concernant les monuments propriétés de collectivités locales, la restauration de l'église de Villemaur-sur-Vanne (10) et celle de la terrasse du prieuré du Breuil à Commercy (55) ont bien avancé. Ils devraient s'achever courant 1^{er} semestre 2023. Enfin, la livraison du nouveau bâtiment des Archives municipales d'Épinal est prévue pour 2024.

La restauration de la tour sud de la Cathédrale Saint-Étienne de Troyes

Conduite sous la maîtrise d'œuvre de Michel Trubert, ACMH, elle a été inaugurée le 15 décembre en présence de la ministre de la Culture. Durant le chantier, la DRAC a organisé une importante campagne de médiation. Grâce à un double échafaudage, les travaux ont pu être présentés à un large public scolaire dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle dédiées, ainsi qu'à de nombreux visiteurs, en partenariat avec la ville de Troyes pour l'organisation des visites.



Cathédrale Saint-Étienne de Troyes - Restauration de la tour sud / Atelier de pratique artistique : fresque réalisée par la classe de CM2 de l'école du 14 Juillet à Troyes © DRAC Grand Est

2. Les temps forts de 2022

■ La 3^{ème} édition de l'Été culturel

Forte du succès des deux années précédentes, la DRAC a décliné l'opération nationale « l'Été culturel » en soutenant des projets menés sur tout le territoire. Durant la période estivale, ce

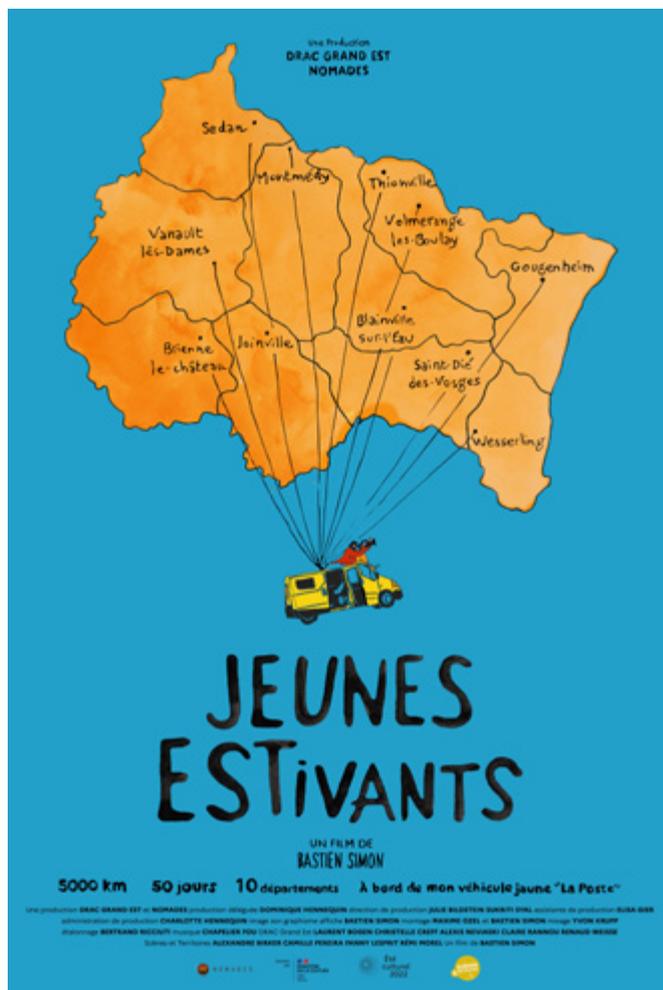
dispositif permet à chacun d'accéder à une offre culturelle tout en favorisant la création artistique et l'insertion des jeunes artistes.

L'Été culturel 2022 en chiffres

- 209 projets soutenus par la DRAC dans des tiers lieux, éco-lieux, centres sociaux, MJC, établissements de santé, EHPAD, sites patrimoniaux...
- plus de 500 artistes de toutes disciplines ;
- 1,18 M€ de budget ;
- 10 départements concernés ;
- 3 principales opérations soutenues :
 - o 117 résidences Jeunes Estivants coordonnées par Scènes et territoires ; ouvertes aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culture, elles mêlent temps de création partagée et de médiation, tout en favorisant les rencontres et les expérimentations avec les habitants des territoires. Signalons la résidence itinérante de Bastien Simon, réalisateur d'un film qui porte un regard décalé sur quelques unes des rencontres de cette 3^{ème} édition ;
 - o Plus de 100 projets « Les Estivants du livre » en partenariat avec le réseau de la lecture publique - autour du livre, de la lecture et des médias - dont les résidences Fabrique du livre jeunesse coordonnées par Interbibly ou les résidences Jeunes pousses mobilisant de jeunes diplômés des écoles d'art de la région (ESAD de Reims, ENSAD de Nancy, HEAR) ;
 - o 11 projets d'action culturelle portés par des acteurs culturels des territoires, dont un festival itinérant sur trois départements, des résidences d'action culturelle en milieu rural ou péri-urbain et des projets à destination des publics empêchés.



Été culturel 2022 - Partir en livre : résidence de Loïc Gaume, atelier avec le centre social de Tinqueux et Cormontreuil (51) © Centre de création pour l'enfance de Tinqueux



Affiche du film « Jeunes ESTivants » © DRAC Grand Est - Nomades

■ Le déploiement du pass Culture

Élément clé de la politique de généralisation de l'éducation artistique et culturelle - EAC, le déploiement du pass Culture se poursuit avec deux nouveautés en 2022 :

- Extension aux jeunes de 15-17 ans ;
- Mise en place de la « part collective » : les collèges et lycées bénéficient d'un budget « pass Culture » afin de financer des activités EAC pour leurs classes.

Afin de valoriser ce dispositif, la DRAC a initié, en partenariat avec la SAS pass Culture et les opérateurs culturels, des événements « privilèges » pour les détenteurs du pass :

- Soirées VIP à l'opéra, à Nancy, Reims et Strasbourg, avec visites des coulisses et rencontres avec les artistes en marge de la représentation ;
- Visites VIP avec un accueil privilégié au Palais du Rhin à Strasbourg et à la cathédrale de Metz et l'organisation d'un Cluedo en taille réelle au château de la Motte-Tilly (Aube), à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

Enfin, la DRAC a mis en place le « pass Culture Tour » qui propose dans les territoires peu irrigués une offre inédite et itinérante de formes artistiques dédiées à un public jeune et tout public. Le « pass Culture Tour » est financé par le biais de la part collective du pass.

Nombre de bénéficiaires	256 009
Nombre de lieux culturels inscrits	1 204
Nombre de réservations effectuées	1 459 489
Montant moyen dépensé	181,91 €
Réservations en montant	Livre : 55% - Cinéma : 15% - Instruments de musique : 10%

■ L'inauguration de la restauration du Retable d'Issenheim, trésor du Musée Unterlinden de Colmar

Le retable a été peint par Matthias Grünewald et sculpté par Nicolas de Haguenau et son atelier, entre 1512 et 1516. Issu des saisies révolutionnaires, il appartient à l'État qui l'a transféré d'Issenheim à Colmar. Depuis 1853, il est exposé au musée Unterlinden, géré par la Société Schongauer.

La restauration complexe de ce polyptyque a été suivie par un comité de pilotage et un comité scientifique, composés de restaurateurs spécialisés et de conservateurs de musées français et allemands, de la Société Schongauer, maître d'œuvre, ainsi que du Service des Musées de France - ministère de la Culture, de la DRAC Grand Est et du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF).

Ces instances ont accompagné les choix déontologiques et techniques de l'intervention, portée par la spécialiste de ce chef d'œuvre, Pantxika De Paepe, conservatrice et directrice du musée. L'intervention a été confiée, après appel d'offres, à deux groupements européens menés par Anthony Pontabry pour la restauration des peintures et par Juliette Lévy pour la restauration des sculptures. Elle s'est déroulée en public pour les panneaux peints, et au C2RMF pour les éléments sculptés.

L'inauguration a eu lieu le 1^{er} juillet 2022. Coût global de l'opération depuis 2015 : 1,4 M€ TTC (dont 0,25 M€ de la DRAC Grand Est).

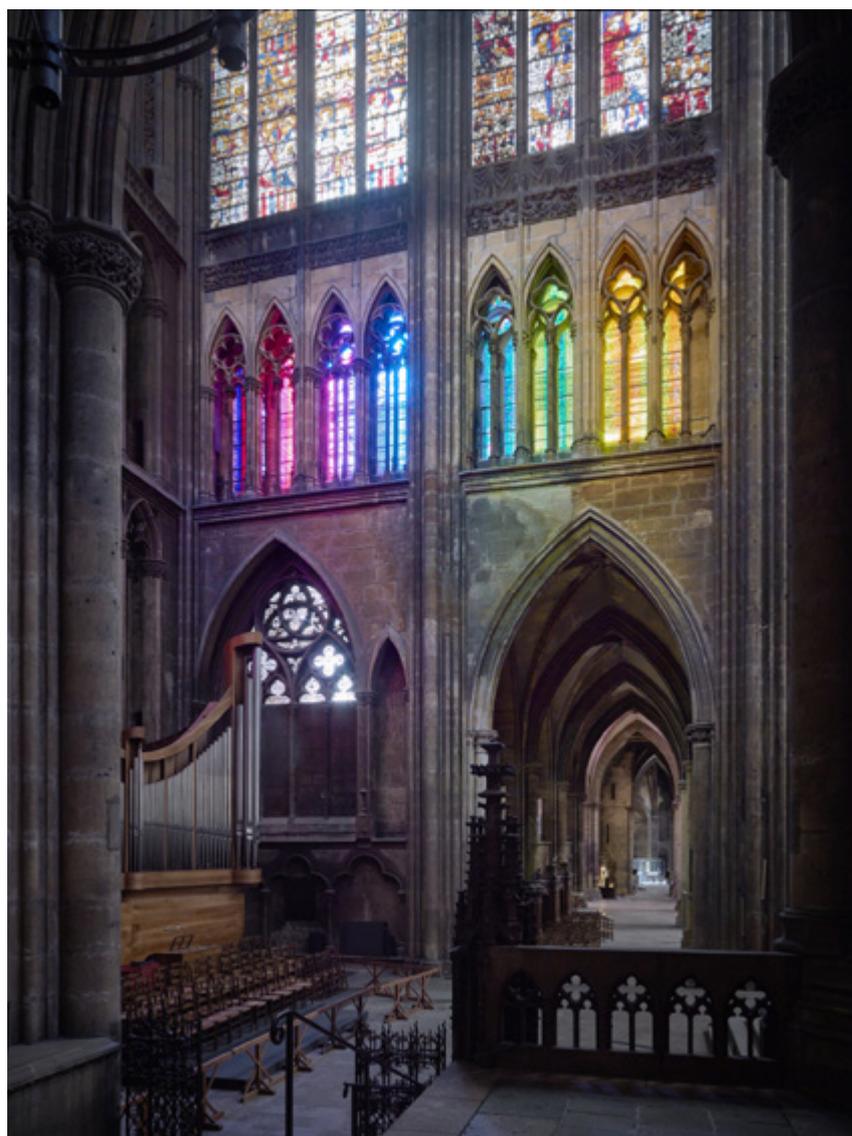


Musée Unterlinden de Colmar - Le Retable d'Issenheim après restauration @ Musée Unterlinden

■ L'inauguration des nouveaux vitraux de la cathédrale Saint-Étienne de Metz

Conçus pour la cathédrale Saint-Étienne de Metz par l'artiste coréenne de renommée internationale Kimsooja, dans le cadre d'une commande publique artistique de l'État / DRAC Grand Est, les 16 nouveaux vitraux ont été inaugurés à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. Ils prennent place dans les baies du triforium du bras sud du transept de la cathédrale. Kimsooja propose une œuvre abstraite conçue

comme une expérience sensible reposant sur la couleur et les variations lumineuses au cours de la journée et des saisons. Les vitraux, alliant verre soufflé et verre dichroïque, ont été réalisés en collaboration avec le maître-verrier français Pierre-Alain Parot. Un film de 52 minutes « Kimsooja, la lanterne du Bon Dieu » de Gilles Couderc et Damien Faure pour a.p.r.e.s production, a permis de retracer la réalisation de ce projet.



Cathédrale Saint-Étienne de Metz - Les nouveaux vitraux signés Kimsooja © Jan galerie Axel Vervoordt

■ L'inauguration du site verrier de Meisenthal (Moselle)

Le 7 octobre 2022, Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, a inauguré les nouveaux espaces du site verrier de Meisenthal qui réunit un musée du verre et du cristal (Musée de France), un centre de production verrier - le Centre international d'art verrier - CIAV et une scène conventionnée d'intérêt national (SCIN), Cadhame. La réhabilitation complète du site a bénéficié d'importants soutiens de l'État et des collectivités territoriales ainsi que du mécénat de la fondation Bettencourt Schueller.

Cette journée a mis en valeur un lieu d'excellence, de valorisation et de transmission d'un savoir-faire d'exception au sein d'une région Grand Est dotée d'un secteur des métiers d'art particulièrement dynamique, avec 2 500 à 3 000 ateliers en activité. La DRAC développe et soutient la création contemporaine, la recherche et l'innovation, la transmission des savoir-faire rares et la professionnalisation des artisans d'art émergents.

Cette visite a été l'occasion de rappeler la réflexion menée par le ministère de la Culture autour de la définition d'un plan national des métiers d'art.



Inauguration du site verrier de Meisenthal le 7 octobre 2022 © Communauté de communes du Pays de Bitche

■ Le lancement du Comité régional des professions du spectacle (COREPS)

À la suite de la crise sanitaire, la ministre de la Culture a souhaité la mise en place dans chaque région d'un COREPS. Réunissant des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux et des organismes sociaux et professionnels, il a pour objet d'instaurer un lien permanent de dialogue social, de consultation, de concertation, de réflexion et de proposition dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

S'inscrivant dans une complémentarité avec les autres espaces de dialogue social, qu'ils soient sectoriels ou interprofessionnels, le COREPS constitue le pendant régional du Conseil national des professions du spectacle - CNPS. La réunion d'installation du COREPS Grand Est s'est tenue le 25 octobre 2022.

3. La DRAC Grand Est se transforme

Transition écologique/ Services publics écoresponsables/ Sobriété énergétique

- La DRAC a contribué à l'écriture de la feuille de route du ministère de la Culture sur la transition écologique à destination des acteurs culturels, qui sera divulguée en 2023. Elle a participé à l'atelier sur la sobriété numérique et recueilli les besoins et initiatives existantes. Cette feuille de route croise les chantiers en cours de la sobriété énergétique et de l'exemplarité.
- Dans le cadre de la démarche Services publics écoresponsables initiée en 2021, la DRAC a notamment mis en place ses premières bornes de recharge électrique. Elle a également expérimenté l'usage de l'éthanol sur plusieurs véhicules.
- Sobriété énergétique : la température des locaux a été limitée à 19°C et les agents ont été sensibilisés aux éco-gestes.

L'amélioration des conditions de travail et de la sécurité des agents

- Site de Strasbourg - Travaux au Palais du Rhin :
 - o Rénovation et restructuration des anciens appartements de fonction : ils ont été transformés en bureaux, salles de réunion et espace de convivialité, permettant de redéployer plusieurs services.
 - o Remplacement de tout le système de sécurité incendie - SSI.
- Site de Metz : un groupe de travail interne a été constitué pour élaborer un cahier des charges dans la perspective d'une réorganisation des locaux.

La simplification de l'attribution des subventions

Entamée en 2021, la démarche s'est poursuivie en 2022 par la mise en œuvre de l'application internet « Démarches simplifiées ». Elle permet aux porteurs de projet d'y déposer leur dossier directement sous forme dématérialisée. Fin 2022, plus de 500 dossiers de demandes de subventions pour 2023 avaient été déposés via le nouvel outil en ligne. Dans le même temps, la DRAC a engagé une expérimentation sur le processus de signature électronique.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

En application de la feuille de route Égalité 2019-2022 et dans le cadre de la politique de prévention menée au sein du ministère de la Culture, une formation obligatoire sur la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels a été dispensée à l'ensemble des cadres au sein de la DRAC. Cette formation leur permet de connaître leurs responsabilités en matière de harcèlement et de violences sexuelles au sein de leur service et de savoir comment agir face à ces situations.

4. La coopération transfrontalière et les affaires européennes

■ Forum culture de la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur

La DRAC a présidé le Forum culture, groupe de travail au sein de la Conférence du Rhin supérieur, de 2018 à 2022, en partenariat avec le Conseil régional et la Collectivité européenne d'Alsace - CEA. En 2022, le Forum culture a élaboré une convention de partenariat 2023-2025 pour pérenniser le Fonds culturel transfrontalier, mis en

place en 2020. Dans le cadre de son focus Danse 2021-2023, il a également accompagné une rencontre trinationale dédiée à la danse à Bâle le 4 février. Lors de cette rencontre, il a été décidé de mettre en place des résidences transfrontalières dès 2023.

■ Groupe de travail culture de la Grande Région

À travers un appel à contribution « Destin-s de la Grande Région », un travail a été mené sur la diversité des liens entre les territoires et les populations de la Grande Région, ainsi que leurs répercussions sur l'histoire du continent euro-

péen, donnant lieu en 2022 à une publication et un podcast. Sur le site internet de la Grande Région, un espace de ressources dédiées aux acteurs culturels ainsi qu'un agenda culturel à destination du grand public ont été élaborés.

■ Esch-sur-Alzette, « Capitale européenne de la culture 2022 »

En 2022, Esch-sur-Alzette, 2^{ème} ville du Luxembourg, avec les 10 communes Pro-Sud, ainsi que les 8 communes françaises de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), a été « Capitale européenne de la culture ». Le pari transfrontalier a été tenu, grâce à une implication forte, aux côtés de la CCPHVA, de la DRAC, du

Conseil régional et des conseils départementaux de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Cet événement a permis de dépasser la frontière et d'offrir au public une série de 160 spectacles, expositions ou autres, dont 34 se sont tenus sur le territoire de la CCPHVA, notamment à l'Arche de Villerupt.

■ Contrat triennal pour « Strasbourg, capitale européenne »

Le 14^{ème} contrat triennal 2021-2023 entre l'État, le Conseil régional, la Collectivité européenne d'Alsace et la ville de Strasbourg prévoit pour la première fois un fonds culture. Pour être retenu, un projet doit contribuer au rayonnement européen ou transfrontalier des structures ainsi que des artistes et permettre à la population et aux habitants de Strasbourg de mieux connaître la création et le patrimoine européen. En outre, il doit être soutenu financièrement par au moins deux des quatre partenaires.

En 2022, 33 projets ont été retenus dont 16 relèvent de la création, 14 de la démocratie culturelle et 3 du patrimoine : exposition *SurréAlice* des musées de la ville, projet « Where to land » au théâtre du Maillon, festival *Arsmondo Slave* à l'Opéra national du Rhin, rencontres chorégraphiques européennes au CDN Pôle Sud, « bourse de création pour un livre sonore » par l'association « la Plume de Paon », colloque des architectes des cathédrales d'Europe porté par l'Œuvre Notre-Dame...

5. L'entrepreneuriat culturel

L'incubateur culturel et artistique fluxus

Lancé en 2018 à l'initiative de la DRAC Grand Est, ce dispositif régional fédère désormais une trentaine de partenaires pour faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines culturels et artistiques. Pendant une année, l'incubateur

fluxus accompagne des porteurs de projet dans un processus de création d'une activité économique culturelle viable et durable. Après 4 années d'existence, l'incubateur fluxus a accompagné 34 projets et 48 porteurs de projet. www.fluxus-incubateur.fr

- Comité de pilotage : DRAC Grand Est, BLIIDA et l'Agence culturelle Grand Est ;
- 30 partenaires (écoles sous tutelle du ministère de la Culture, tiers-lieux, lieux de diffusion et réseaux professionnels sectoriels) répartis dans 9 villes (Charleville-Mézières, Épinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges, Strasbourg et Thionville) ;
- Financement du dispositif par le ministère de la Culture : 84 000 € ;
- Participation financière aux projets : 28 000 € (Metz Métropole, Ville de Strasbourg, Ville de Thionville).



4^{ème} promotion (2021/2022) - Remise des certificats le 30 septembre à Strasbourg © DRAC Grand Est

6. La mission mécénat

Se basant sur la loi mécénat de 2003 dite « Loi Aillagon », le ministère de la Culture a mis en place une mission mécénat. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants (ministère, CCI, Ordre des experts-comptables, Notariat et Barreaux). Les actions réalisées dans ce cadre ont contribué au développement du mécénat dans le tissu économique et social sur tout le territoire.

Le ministère poursuit ses efforts avec la création de pôles mécénat pilotes dans trois régions, dont le Grand Est. En 2022, la DRAC Grand Est a décliné les partenariats nationaux au niveau régional, dans le cadre de la préfiguration de ce pôle mécénat, prévu pour 2023. D'ores et déjà, La DRAC accompagne les porteurs de projets culturels et les collectivités territoriales dans leur stratégie de mécénat et de levée de fonds, par une mission de conseil et d'expertise.

7. La Démocratie culturelle et les industries culturelles

	AE * (en €)	CP** (en €)
BOP 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16 319 000 €	16 950 991 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	3 917 568 €	3 917 568 €
Action 02 : Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	12 289 432 €	12 921 422 €
Action 03 : Soutien à la langue française et aux langues de France	72 000 €	72 000 €
Action 04 : Recherche culturelle	40 000 €	40 000 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	490 202 €	490 202 €
Action 01 : Livre et lecture	490 202 €	490 202 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

La démocratie culturelle

En 2021, la création de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle - DG2TDC au sein du ministère de la Culture a joué un rôle majeur dans

le pilotage des orientations stratégiques de la DRAC Grand Est pour la mise en œuvre progressive d'expériences de démocratie culturelle.

La généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Les enfants sont de plus en plus nombreux à bénéficier d'un parcours EAC, mais cette généralisation diffère selon les académies, les territoires et les niveaux de classe (75% des collégiens engagés dans un parcours ou dans une action de sensibilisation dans certains départements). Elle est plus forte lorsque des contrats d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) existent au sein de collectivités.

Afin de valoriser l'action des collectivités territoriales engagées dans l'objectif de généralisation de l'EAC, le Haut conseil pour l'éducation artistique et culturelle a mis en place en 2022 un label 100%

EAC, décerné après avis de la DRAC et du rectorat concernés. Le Grand Est se distingue avec 17 collectivités labellisées 100% EAC en 2022. Elle est la région comptant le plus de labellisations après l'Île-de-France.

Le pass Culture (voir 2. Les temps forts de 2022) constitue un tournant majeur dans la politique de l'EAC, grâce à la mise à disposition par l'État de moyens inédits et à la simplification que constitue ce nouvel outil, disponible sur une application.

Les chiffres clés pour l'EAC (hors CTEAC) en 2022

- 64 résidences d'artistes et de journalistes en établissement scolaire
- 10 résidences « La Fabrique Grand Est et Fabrique d'Europe »
- 746 projets fédérateurs portés par les structures culturelles du territoire

Le développement des conventionnements pour l'EAC

Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle - CTEAC

Dans le cadre du dialogue DRAC / rectorat / collectivités territoriales, des conventions ou contrats sont mis en place à l'échelle la plus pertinente pour mener une politique en faveur de l'EAC. Il s'agit du territoire d'une ville, d'une agglomération, d'un pôle d'équilibre territorial (PETR) ou encore d'un département lorsque ce dernier est rural.

De nouveaux contrats ont été signés en 2022 avec la ville de Wissembourg (67), le Conseil départemental de la Haute Marne (52), la ville de Sarreguemines (57) ou encore le PETR du Pays de Verdun (55).

Des CTEAC ont été renouvelés : avec la ville de Reims (51), avec la Comcom du Val d'Argent (68) et avec les villes de Metz (57) et de Nancy (54), ces deux dernières ayant saisi cette occasion pour élargir le CTEAC à l'ensemble de leur territoire métropolitain.

En préfiguration d'un conventionnement, des collectivités sollicitent des diagnostics « sensibles » de territoire via une résidence croisée d'universitaires, de reporters photographes et d'auteurs, comme par exemple à Longwy (54).

Conventions en faveur de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant

L'éveil artistique et culturel du jeune enfant fait également l'objet d'une stratégie partagée avec les collectivités locales (notamment les départements) et les opérateurs (CAF). Il peut aussi constituer un volet spécifique dans les conventions territoriales de développement culturel

et les CTEAC ou faire l'objet d'une convention spécifique. À noter la signature d'une convention de partenariat DRAC / Collectivité européenne d'Alsace - CEA autour de la petite enfance, et du CTEAC avec le conseil départemental de la Haute Marne intégrant la CAF comme partenaire.



1^{er} comité de pilotage du CTEAC Haute-Marne le 4 mai 2022, au château du Grand Jardin à Joinville (Haute-Marne)
© CD Haute-Marne

L'éducation aux médias, à l'information et aux images

La DRAC a soutenu 11 actions pour un montant total de 59 540 € dans le cadre de l'appel à projets « Éducation aux médias, à l'information et aux images » qui s'articule autour de trois axes : les

actions d'éducation aux médias, à l'information et aux images, les résidences de journalistes et les productions médiatiques.

La mise en place de Maternelle au Cinéma

Maternelle au cinéma est un dispositif d'éducation artistique au cinéma à l'initiative du CNC. Destiné aux élèves de maternelle, il a pour objectif de favoriser la découverte de films en salles, de faire aimer le cinéma et d'engager les enfants dans une première expérience artistique et culturelle dans la diversité des genres et des expressions.

Sur le modèle des dispositifs d'éducation aux images école, collège et lycéens au cinéma déjà opérationnels, la DRAC a accompagné et soutenu la mise en place du nouveau dispositif Maternelle au cinéma sur l'année scolaire 2021-2022 (29 000 € DRAC + 16 000 € CNC). Un catalogue de films et de programmes adapté aux élèves a pu ainsi être proposé pour la première fois aux enfants des écoles du Grand Est (hormis le département de l'Aube). Les films de Maternelle au cinéma sont accompagnés par des ressources pédagogiques, produites par l'association nationale Passeurs d'images.

■ L'action culturelle et territoriale

Les Micro-Folies

S'appuyant sur les initiatives locales, les Micro-Folies sont des équipements culturels de proximité. Elles proposent une médiation par le numérique et favorisent de nouvelles formes de rencontre

entre l'art et les publics. Il s'agit d'une politique prioritaire du ministère de la Culture qui consacre annuellement 3 M€ pour la création du réseau.



La Micro-Folie transfrontalière du lycée Condorcet de Schoeneck (Moselle) inaugurée le 28 septembre 2022

© DRAC Grand Est

Les Micro-Folies en 2022

- 3 appels à projets lancés depuis 2020
- 24 Micro-Folies ouvertes dans 9 départements
- 37 projets en cours de montage (23 en préfiguration et 14 projets amorcés)
- Dernières ouvertures : Mourmelon-le-Grand (51), Lycée polyvalent Condorcet de Schoeneck (57), Bischwiller (67) et Ensisheim (68)

Une Micro-Folie aux couleurs de l'Europe s'est installée d'avril à fin juin 2022 au sein de l'espace visiteurs du Parlement européen à Strasbourg, l'occasion pour les diplomates et parlementaires de découvrir ce dispositif et les œuvres qu'elle contient via la Collection européenne.

Enfin, l'année 2022 a permis de constituer la Collection régionale Grand Est. Elle rassemble près de 600 œuvres, issues de 87 établissements et comprend 9 parcours thématiques, plus une sélection des œuvres les plus célèbres ou emblématiques conservées en région. À souligner la participation d'un partenaire transfrontalier allemand, le Land de Sarre. Le lancement officiel de la collection devrait intervenir à l'automne 2023.

Les projets innovants de territoire

La DRAC a accompagné 7 projets réunissant les caractéristiques suivantes : capacité à transformer et à fédérer le territoire prioritaire dans lequel ils sont ancrés, reconnaissance et soutien par au moins une collectivité territoriale, absence de financement régulier préalable de la DRAC. Aidés pour trois ans (354 000 € au total), ils font l'objet d'un suivi particulier et d'une évaluation annuelle.

À titre d'exemple l'artiste-architecte Carole Nieder, développe un travail de résidence en milieu rural au cœur du pays de Montmédy (Meuse), en lien étroit avec la ComCom et avec l'aide de la

DRAC (50 000 € au total). Souhaitant tisser des liens entre les acteurs des mondes de l'agriculture et des arts et de la culture, l'artiste va à la rencontre des exploitants agricoles pour comprendre leurs pratiques et leurs gestes afin de les retranscrire à travers un langage artistique qui lui est propre. Elle investit les espaces du paysage et les bâtiments liés aux activités agricoles et interroge les corps et les empreintes des agriculteurs, cultivateurs, éleveurs et fermiers avec lesquels elle travaille. Le projet a été présenté au Salon des Maires en octobre 2022 sur le stand du ministère de la Culture.



Carole Nieder de retour en résidence à Montmédy (Meuse) - Ici dans le cadre de la Fabrique Grand Est 2021

© Carole Nieder

L'Olympiade culturelle

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et s'inscrivant dans la charte olympique qui s'appuie sur le sport, l'éducation et la culture, l'État a souhaité mettre en place une programmation culturelle dès 2022, l'Olympiade culturelle. Les artistes mais aussi les associations, les collectivités territoriales, les clubs

sportifs, etc. sont invités à en être les acteurs. La DRAC accompagne cette démarche en Grand Est. En 2022, 5 projets démarrés à l'automne ont été soutenus pour un montant total de 115 000 € : trois portés par des structures culturelles de Moselle, et deux par des collectivités départementales (Vosges et CEA).

■ Les politiques culturelles interministérielles

Les politiques culturelles interministérielles ont été diversement affectées par la crise :

- Culture-Santé-Handicap : la coopération avec l'ARS (Agence régionale de santé) a repris progressivement, et l'appel à projets initié dans le cadre de la convention entre le ministère de la Culture et le ministère de la Santé, a été lancé selon des modalités de collaboration en évolution. 76 projets répartis dans toute la région et impliquant des équipes artistiques, des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, ont été soutenus pour un budget global DRAC / ARS de 490 000 €.
- Culture Justice : l'appel à projets avec le ministère de la Justice (PJJ / SPIP) a pu être relancé, et le travail avec les partenaires a bénéficié du souffle donné par le renouvellement du protocole national Culture / Justice du 14 mars 2022.
- Politique de la Ville : la coopération se poursuit avec les préfetures et les collectivités locales concernées, en application des orientations inscrites dans les différents contrats de ville.

■ Le livre et la lecture

■ L'économie du livre

Arrivée à échéance fin 2021, la convention cadre CNL/DRAC/Région en faveur de la filière du livre a été prolongée en 2022 par avenant et son renouvellement est en cours. La visibilité de l'action publique est accrue grâce à l'existence d'un guichet unique qui favorise également le soutien aux divers acteurs de la filière du livre.

Dans le cadre de cette convention, les trois centres de ressources (Interbibly, l'Association des libraires de l'Est et la Confédération interprofessionnelle du livre Grand Est) se sont structurés en réseau et ont adopté en 2022 une identité

commune, « le réseau Livr'Est ». Espace de rencontres et d'informations, il constitue désormais une entrée incontournable pour l'ensemble des professionnels et des usagers du livre.

Ce partenariat Région / DRAC Grand Est a également permis d'accompagner les acteurs de la filière des librairies encore éprouvée par la crise. À l'initiative de collectivités soucieuses de revitaliser leurs centres villes, plusieurs créations ont eu lieu, notamment à Mulhouse, ainsi qu'à Thionville et Château-Salins (57) jusqu'ici dépourvus de librairies de littérature générale indépendantes.

■ La lecture publique et les manifestations littéraires

La lecture publique

En 2022, les bibliothèques de lecture publique ont démontré leur très grande capacité de résilience et d'adaptation, en s'efforçant de reconquérir les publics perdus, tout en maintenant les services plébiscités lors des confinements successifs.

Les Contrats territoire lecture - CTL et les Contrats départementaux lecture - CDL, noués entre la DRAC et les collectivités territoriales, ont permis de reprendre les actions de structuration de réseau, de formation des agents et de mise en place d'actions en direction de publics cibles, parmi les plus impactés par le Covid. De nouveaux CTL et CDL sont en préfiguration (ComCom Vallées et Plateau d'Ardenne - 08, PETR Pays Othe Armance - 10, CA

Saint-Dizier, Der et Blaise - 51), ont été signés (Département de la Meuse -55, ComCom Canton d'Erstein - 67) ou renouvelés en 2022 (Ville de Mulhouse - 68).

Plusieurs nouvelles collectivités ont intégré les dispositifs Des livres à soi (Épernay, Chaumont, Vitry-le-François, Charleville et quatre collectivités alsaciennes) ou Premières Pages (Haute-Marne et Chaumont), pour développer de nouvelles synergies autour des « tout-petits » et de la lecture.

Plus de 50 bibliothèques et réseaux de lecture publique ont en outre participé à l'Été culturel en déployant les programmes Fabrique du livre jeunesse et Jeunes pousses.

Les manifestations littéraires

Après une ou deux années blanches, la DRAC a pu compléter en 2022 les soutiens du CNL pour encourager des actions EAC menées dans une logique de reconquête des publics, ou pour des nouvelles manifestations littéraires nées d'un besoin de rencontres en présentiel et de soutien aux auteurs (par exemple Lire sur un arbre perché à Germaine, Marne).

Le *Livrodrome*, parc d'attractions littéraires invitant les adolescents, les pré-adolescents et leur famille à participer à des activités littéraires ludiques adaptées à leur univers, s'est installé cette année dans deux villes (Saint-Dié-des-Vosges et Toul) et y a rencontré un franc succès.

De même, l'opération Partir en livre a connu une belle dynamique dans plusieurs lieux après une édition très diminuée des Nuits de la lecture en janvier 2022 du fait du Covid.

■ Dotation générale de décentralisation, patrimoine écrit et numérisation

La dotation générale de décentralisation (DGD)

Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD pour les bibliothèques communales, intercommunales et départementales accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de bibliothèques et de lecture publique. En 2022, 74 opérations ont été soutenues pour un montant total de 5 901 939 €. Les aides ont prioritairement porté sur l'extension des horaires d'ouverture (23 dossiers), l'équipement informatique ou numérique (13 dossiers), l'équipement mobilier et matériel (11 dossiers) et favorisé la construction, l'extension ou la rénovation de 10 bibliothèques du Grand Est.

Un effort financier particulier a permis d'accompagner l'émergence de nouveaux projets de création de bibliothèques dans des départements prioritaires au maillage jusqu'ici très insuffisant : Vosges, Meuse et Ardennes.

La bibliothèque municipale de Reims a pu mener à son terme son programme de Bibliothèque numérique de référence (BNR) et inaugurer ses nouveaux services numériques en décembre 2022.

La nouvelle médiathèque de Lapoutroie (Haut-Rhin)

L'opération de rénovation et d'extension dans un nouveau bâtiment a été aidée par l'État à hauteur de 319 824 €, soit 41,8% de la dépense totale HT concernant les travaux, l'équipement mobilier, l'équipement informatique, des achats de collections ainsi que l'extension des horaires d'ouverture qui passent de 13 à 23 heures hebdomadaires.

La médiathèque s'inscrit dans un réseau communautaire avec les médiathèques d'Orbey et de Kaysersberg, situées dans la même vallée. Elle comprend de manière originale une ludothèque qui attire du public en haut de la vallée.



La médiathèque de Lapoutroie, inaugurée le 17 septembre 2022 (Haut-Rhin) © Ville de Lapoutroie

Le patrimoine écrit

La Bibliothèque des Dominicains, section patrimoniale de la bibliothèque municipale classée de Colmar, a été inaugurée le 25 juin 2022, après une très importante rénovation engagée en 2017. L'aide de l'État s'est élevée à 3,95 M€, soit 24% de la dépense totale HT et a concerné les travaux, l'équipement mobilier, la muséographie ainsi que la numérisation.

En 2022, le Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques - FRRAB a permis de soutenir 21 projets d'acquisition et 3 projets de restauration, émanant de 10 bibliothèques territoriales, pour un montant total de 38 657 €.



La nouvelle Bibliothèque des Dominicains de Colmar - Espace muséographique © DRAC Grand Est

La numérisation

Dans le cadre du programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels - PNV, la 4^{ème} édition de l'appel à projets a été lancée en 2022 dans le Grand Est. 15 projets ont été soutenus, pour un total de 202 466 €. Sept des porteurs de projets lauréats candidaient pour

la première fois. La répartition sur le territoire est équilibrée et les disciplines culturelles concernées sont fort variées (archéologie, musées, patrimoine monumental, urbanisme, archives, audiovisuel, musique, spectacle vivant).

■ Langue française et langues de France

La DRAC poursuit son soutien à la maîtrise de la langue française et aux projets en langues de France, pour un budget total de 72 000 € en 2022. Au cours de cette année, la DRAC a suivi l'aboutissement et le bilan des 11 projets « Action culturelle et langue française » initiés

en 2021. Par ailleurs, une convention d'objectifs triennale a été signée avec l'association Initiales dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et de la valorisation de la langue française auprès de publics prioritaires du Grand Est.

8. La création

	AE *(en €)	CP**(en €)
BOP 131 – Création	38 736 229 €	39 678 280 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	35 350 764 €	35 678 434 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 385 465 €	3 396 846 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

L'année 2022 reste largement marquée par la sortie de la crise sanitaire pour les structures de création, avec un accompagnement encore fort par le biais du plan de relance. Cette crise a lourdement impacté le fonctionnement des lieux et des équipes, ces dernières restant très fragiles.

Le secteur de la création se trouve confronté au triple défi de la transition écologique, de l'inventivité et de la capacité à changer pour répondre aux nouveaux usages. Il s'agit de continuer à proposer des productions et à les faire circuler, pour rester dans un équilibre économique cohérent, tout en développant de nouveaux formats à destination des territoires plus éloignés d'une offre culturelle, en prenant appui notamment sur les

scènes conventionnées d'intérêt national - SCIN, les ateliers de fabrique artistique - AFA ou sur les festivals.

Dans ce sens, les structures disposent de deux nouveaux outils avec :

- La réforme des aides déconcentrées au spectacle vivant - ADSV préparée en 2022 et qui sera mise en œuvre en 2023 ;
- La mise en œuvre du COREPS (voir 2. Les temps forts de 2022) suite à la réunion début 2022 du Conseil local des territoires pour la culture - CLTC et après publication d'une circulaire ministérielle. Le COREPS permettra de construire une réflexion sur les défis des professions de la culture (pour le spectacle vivant et enregistré).

Le spectacle vivant

■ Un renouvellement à la direction des lieux labellisés

Plusieurs recrutements ont été menés sur les postes de direction de lieux labellisés : dans les scènes de musiques actuelles - SMAC, à L'Autre Canal à Nancy avec l'arrivée de Sébastien Étienne et à La Cartonnerie de Reims avec celle de Lucas Vionnet, au Centre national de création

musicale - CNCM Césaré de Reims avec Philippe Gordiani et au Centre dramatique national - CDN TJP de Strasbourg avec Kaori Ito. Par ailleurs, les mandats d'Émilie Capliez et Matthieu Cruciani à la Comédie de Colmar- CDN et de Chloé Dabert à la Comédie de Reims- CDN ont été renouvelés.

■ La structuration des réseaux

Grabuge, le réseau des musiques actuelles en Grand Est

Deux ans après sa création, le réseau Grabuge a poursuivi en 2022 son travail de structuration et de stabilisation sur les ressources humaines et la gouvernance. En parallèle, plusieurs missions initiées en 2021 ont été consolidées en 2022 :

- Le recensement des membres du réseau via l'outil GIMIC et le développement d'une observation participative et partagée ;
- L'accompagnement des artistes aux plateformes de diffusion sous le pilotage du Conseil régional du Grand Est ;

- La prévention des risques auditifs à travers la diffusion des spectacles pédagogiques ;
- La mise en place d'ateliers de formation pour accompagner les acteurs dans leur transition en matière de développement durable ou bien encore sur la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Enfin, la possibilité d'un conventionnement pérenne a été évoquée avec la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).



Assises de l'Égalité Hommes-Femmes dans les musiques actuelles, 15 novembre 2022, Nancy © DRAC Grand Est

La Plateforme des musiques de création (PfMC)

La PfMC rassemble plus de 70 membres : compositeurs, improvisateurs, instrumentistes, ensembles, lieux, associations et festivals du Grand Est. Les objectifs de ce réseau sont de favoriser le développement et la présence des musiques de création sur les scènes de la région et d'être un lieu de réflexion, d'échange et de partage d'expériences en lien avec les professionnels afin d'élargir le public de ces musiques.

La PfMC a organisé à l'Arsenal de Metz les 24, 25 et 26 novembre 2022 les premières Journées de la création musicale en Grand Est. Afin de fédérer le réseau de la création musicale dans la région, elle a ainsi proposé trois jours d'échanges, de discussions et de concerts. Des ensembles et des artistes de la région, mais aussi venant des pays frontaliers en lien avec les institutions partenaires, ont assuré des concerts venant ponctuer ces journées. La manifestation se tiendra tous les deux ans.



PfMC - 1^{ères} Journées de la création Musicale en Grand Est - L'Arsenal à Metz - du 24 au 26 novembre 2022 : table ronde © DRAC Grand Est

L'estdanse, le réseau pour la danse en Grand Est

À l'initiative de treize scènes culturelles, le réseau L'estdanse a été créé en 2021 afin de soutenir des artistes chorégraphiques implantés dans la région, de développer la présence de la danse sur le territoire régional et de favoriser une création chorégraphique ambitieuse en lui donnant les moyens de s'associer à des partenariats de qualité (interprètes, musiciens...).

L'estdanse soutiendra dans un premier temps des compagnies régionales en regard des possibilités de chacun des partenaires dans leur grande diversité et se traduira par un apport en coproduction, en résidence de création et en diffusion dans le réseau. En 2022, le montant de coproduction réuni s'élève à 86 000 € répartis à parts égales entre deux projets de création prévus pour 2024 : Grains, Compagnie Simon Feltz, et Planètes, Compagnie l'octogonale - Jérôme Brabant.

■ La structuration du secteur des arts de la marionnette

Le Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières et l'Institut international de la marionnette (IIM) vont être regroupés en vue de préfigurer le Pôle de référence des arts de la marionnette. À cette fin, Pierre-Yves Charlois, directeur du festival, a été nommé directeur par intérim de l'IIM en juillet 2022. Le projet de Cité des arts de la marionnette (CAM) porté par la ville vient compléter cette ambition, en vue de réaffirmer la place de Charleville-Mézières comme capitale internationale de la marionnette et soutenir le développement de la discipline au niveau régional comme national.

La DRAC a également appuyé la structuration du pôle de production E222 créé pour soutenir quatre compagnies de marionnette émergentes implantées dans la région Grand Est. Porté par quatre acteurs de la marionnette œuvrant sur le territoire champardennais - le Jardin Parallèle, l'IIM, le Festival mondial des théâtres de marionnettes et le Manège, le dispositif a donné lieu à la programmation d'un temps fort consacré à la marionnette, le Moment M, à la Scène nationale du Manège à Reims. Repérées par le Jardin parallèle, les compagnies bénéficient d'un accompagnement en résidence, production, administration et d'une aide à la coproduction.



Le Moment M - Le Manège (Reims) :
l'Odeur du Gel - Emily Evans / Cie Brûlante © Christophe Loiseau

Le CCN - Ballet de Lorraine en 2022

Le Centre chorégraphique national (CCN) - Ballet de Lorraine a reçu le prix de la Meilleure compagnie chorégraphique pour la saison 2021-2022 lors de la 59^{ème} cérémonie de remise des Prix du Syndicat professionnel de la critique de théâtre, de musique et de danse, le 13 juin 2022. C'est à la fois une superbe reconnaissance de la part de la profession et une belle récompense pour le travail collectif mené au quotidien par tous les acteurs du CCN : les danseurs bien évidemment mais aussi les équipes techniques et administratives qui permettent aux créations d'exister. Implanté à Nancy et dirigé depuis juillet 2011 par Petter Jacobsson, le CCN - Ballet de Lorraine est dédié aux écritures chorégraphiques contemporaines depuis l'obtention du label de CCN en 1999. Avec ses 24 danseurs permanents, il fait partie des compagnies chorégraphiques de répertoire et de création contemporaine les plus importantes d'Europe.



CCN - Ballet de Lorraine - Petter Jacobsson & Thomas Caley : Air-Condition © Laurent Philippe

■ L'aide à l'investissement

Par le biais du plan de relance, de nombreux lieux ont pu réaliser des travaux d'aménagement de leurs structures et pour certains mettre en place un nouvel éclairage par leds. Hors plan de relance, des crédits ont été engagés à hauteur de 844 104 €, dont 140 000 € pour des travaux de remise aux normes et de performance énergétique (remise aux normes du système de désenfumage) à l'Opéra national de

Lorraine à Nancy, 100 000 € pour le renouvellement des équipements techniques et scéniques de la SMAC L'Autre Canal, toujours à Nancy, et 384 500 € pour les acquisitions d'œuvres par les 3 FRAC du Grand Est. Les travaux de réaménagement et de rénovation du Carreau, Scène nationale de Forbach et de l'Est mosellan, ont beaucoup avancé, permettant d'imaginer une inauguration officielle en 2023.

■ Les festivals

Pour la première fois depuis plus de 20 ans et suite aux États généraux des festivals lancés en octobre 2020, le ministère de la Culture a pu augmenter son accompagnement financier des festivals, considérés à juste titre comme des endroits de visibilité des artistes. Tandis que certains festivals réalisent aussi un travail tout au long de l'année, certaines structures fixes font d'un festival un moment

important de rencontre des publics autour d'un événement festif, un besoin fort au sortir de la crise sanitaire. La question de la transition écologique est au cœur des réflexions, de même que celle de l'aménagement du territoire, la DRAC soutenant aussi des festivals situés en milieu rural. 45 festivals ont pu être aidés par la DRAC en 2022 pour un montant total de 610 000 € (hors plan de relance).

Le CRAC d'Altkirch, nouveau centre d'art contemporain d'intérêt national

Le label « Centre d'art contemporain d'intérêt National - CACIN » a été attribué par arrêté de la ministre de la Culture en date du 8 avril 2022 au « Centre rhénan d'art contemporain - CRAC Alsace », situé à Altkirch (Haut-Rhin). Ce label vient reconnaître et distinguer le travail

remarquable conduit par l'équipe du centre d'art, sous la direction d'Elfi Turpin. Le CRAC porte auprès des publics un projet artistique et culturel ambitieux, au service de la création et de l'intérêt général, en milieu rural.



CRAC Alsace (Altkirch - 68) - Exposition Jonathas de Andrade, « Œil-Flamme », été 2022 © Aurélien Mole

■ Le réseau régional des arts visuels Plan d'Est

Le réseau régional des arts visuels Plan d'Est, créé en 2020, a poursuivi ses actions au cours de l'année 2022. Sur la base des préconisations du Schéma d'orientation pour les arts visuels (SODAVI), Plan d'Est, accompagné par les graphistes de Stereo

Buro, a mis au point au printemps 2022 une plateforme numérique de ressources professionnelles, au bénéfice des artistes du Grand Est et de la scène régionale des arts visuels dans son ensemble : <https://ressources.plandest.org>

Un lieu consacré aux arts visuels : Castel Coucou à Sarreguemines (Moselle)

Sur le territoire de la Moselle-Est, Castel Coucou propose depuis plus de 30 ans une programmation tournée vers la jeune création contemporaine pluridisciplinaire (design, performance, vidéo, arts sonores...) en invitant des artistes pour des expositions, des performances, des résidences, des ateliers tout en développant un important volet d'éducation artistique et culturelle.

L'association, aidée par la DRAC à hauteur de 12 000 € en 2022, a trouvé une nouvelle implantation à Sarreguemines et recruté une coordinatrice artistique, Estelle Scali. Dans un lieu qui comprend un espace d'exposition sur deux niveaux et un espace pour les ateliers, Castel Coucou souhaite développer un projet artistique et culturel franco-allemand tirant partie notamment de sa situation frontalière. L'exposition inaugurale a été consacrée aux recherches artistiques menées à l'Atelier national de recherche typographique (ANRT) par Marie Lécivain qui a produit une série de pièces à partir d'un répertoire de formes développé par la brodeuse et éditrice Thérèse de Dillmont et découvert dans les archives de l'entreprise DMC à Mulhouse.



Cécile Meynier, Square, 22/10/2022-19/11/2022,
Castel Coucou, Sarreguemines © Pierre Soignon

L'enseignement supérieur culture

À la tête de la Haute école des arts du Rhin - HEAR de Strasbourg/Mulhouse, Stéphane Sauzedde prend la suite de David Cascaro, premier directeur général de la nouvelle structure créée en 2011. À l'École supérieure d'art et de design - ESAD de Reims, le recrutement d'une nouvelle direction a démarré en 2022 et s'achèvera en 2023. Quant au Centre national des arts du cirque - CNAC de Châlons-en-Champagne, il a vu l'arrivée de Peggy Donck.

Les écoles territoriales supérieures d'art, issues de la réforme LMD, ont permis à des écoles municipales de poursuivre leur travail et de continuer à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur du ministère de la Culture dans le domaine des arts visuels. La HEAR et l'École supérieure d'art de Lorraine - ESAL à Metz/Épinal incluent des enseignements leur permettant de délivrer des

formations pour les diplômés du spectacle vivant (DE de danse et de musique à Metz / DE de musique et DNSPM de musique à Strasbourg).

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur - HCERES, autorité publique indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur, a démarré son analyse des écoles inscrites sur le territoire du Grand Est, à commencer par la HEAR, l'ESAD, l'ESAL et l'ENSAD de Nancy. L'analyse des diplômes de l'ENSAM (marionnettes) de Charleville-Mézières est suivie quant à elle par le Service de l'inspection de la création artistique - SICA. La DRAC est très impliquée dans cette vague d'évaluation extrêmement importante, notamment pour affiner certaines préconisations. Les bilans définitifs de ces évaluations seront rendus courant 2023.



École nationale supérieure d'art et de design de Nancy - ENSAD © Dietrich-Untertrifaller

9. Les patrimoines

	AE * (en €)	CP ** (en €)
BOP 175 – Patrimoines	33 082 549 €	26 304 741 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	20 919 024 €	20 761 402 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	1 327 961 €	1 016 983 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	8 113 626 €	1 894 650 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	311 460 €	205 815 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	111 565 €	111 565 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	2 298 913 €	2 314 326 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Les monuments historiques

■ Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

Cathédrale Notre-Dame de Reims

Un comité scientifique réuni le 15 février a posé les bases de la campagne de restauration des statues colonnes du portail occidental, ensemble majeur de la sculpture occidentale médiévale et fermé au public depuis 2018. Une phase test

démarrera en 2023, avec la restauration d'une statue en mauvais état et d'une autre en état intermédiaire. La maîtrise d'œuvre exercée par Marie-Suzanne de Ponthaud, ACMH, s'appuie sur Justine Sacleux, restauratrice du patrimoine.

Cathédrale Saint-Mammès de Langres

Engagée depuis la fin 2020, la restauration de la façade occidentale est un des rares chantiers à être réalisé intégralement sur tranches continues en quelques années. Sous la maîtrise d'œuvre

de Charlotte Hubert, ACMH, l'intervention s'est poursuivie en 2022 sur la tour sud par des travaux de nettoyage des parements et d'amélioration de l'étanchéité.

Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

La restauration de la coupole de la croisée du transept a été lancée en 2022 avec la première tranche de travaux, portant principalement sur la construction des installations de chantier. L'échafaudage, livré le 1^{er} septembre après 6 mois de montage, est un ouvrage hors norme, entièrement suspendu à partir des huit fenêtres de la coupole. Ce

dispositif permet de ne pas empiéter sur l'espace liturgique du chœur, situé 37 mètres sous la clef de la coupole, et de ne pas peser sur les voûtes de la crypte romane au-dessous. En parallèle, les travaux de restauration du portail Saint-Laurent ont commencé, en maîtrise d'ouvrage partagée entre l'État et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.



Cathédrale de Strasbourg - Coupole de la croisée du transept © DRAC Grand Est

Reconversion du site de Clairvaux (Aube)

Fondée au XII^e s par saint Bernard, cette ancienne abbaye cistercienne, dont la communauté monastique a été supprimée lors de la Révolution française, est occupée depuis 1808 par un établissement pénitentiaire, la maison centrale de Clairvaux, qui fermera définitivement courant 2023.

Par convention avec le ministère de la Justice, la DRAC est chargée de l'entretien, de la restauration et de la valorisation de la partie du domaine confiée au ministère de la Culture. Elle coordonne, sous la responsabilité de l'ABF, conservateur du monument, les travaux d'entretien de l'ancienne

abbaye (200 k€/an). Les travaux plus conséquents de restauration et d'aménagement sont réalisés par l'ACMH (plus de 10M € depuis 2003, dont 1,5M € engagé par la DRAC en 2022).

Le projet de reconversion du site de Clairvaux avance efficacement en lien avec les collectivités locales depuis son lancement en 2021. Afin de sélectionner le ou les nouveaux exploitants de Clairvaux, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié le 8 juillet 2022. Trois candidats ont été retenus à l'issue de la première phase : ADIM Est, EDEIS Concession et Redman-Soverency.

Château du Pailly (Haute-Marne)

La restauration des couvertures de l'édifice Renaissance, opérée depuis la fin des années 1990, a été enfin achevée. L'opération portait sur la toiture de l'aile sud ainsi que sur les deux tours de l'édifice. D'un montant de 950 000 €, elle a été

conduite sous la maîtrise d'œuvre de Charlotte Hubert, ACMH. Parallèlement, la finalisation du diagnostic général permet d'envisager une opération d'intervention et de reconquête des espaces intérieurs du château.

■ Le soutien financier aux travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

Dans sa mission de conservation du patrimoine, la DRAC accompagne les maîtres d'ouvrage en leur apportant un soutien technique et un soutien financier adapté. Elle assure des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le recrutement d'architectes compétents dans la restauration, rend des avis sur études préalables et sur demandes d'autorisations de travaux sur MH en sus

des déplacements, échanges et comptes rendus nécessaires à ces formalisations. Des outils spécifiques tels que le Fonds incitatif et partenarial (FIP) et la Mission patrimoine en péril (Stéphane Bern) permettent de compléter la panoplie des aides, au plus près des territoires, notamment ruraux. En voici quelques exemples.

Église de Gueberschwihr (Haut-Rhin)

La restauration intérieure de la tour-clocher, commencée à l'été 2021 et exécutée sous maîtrise d'œuvre de l'agence D'ar jhil (Joëlle Leoni architecte), a été inaugurée le 16 septembre. Le volume original de l'ancienne croisée du tran-

sept de l'église médiévale a été restitué et des décors rares ont pu être mis au jour et restaurés sur les arcs doubleaux au pourtour de la voûte en pendentif. La DRAC a subventionné ces travaux à hauteur de 114 916 €.

Église de Nogent-sur-Seine (Aube)

La restauration intégrale de l'église, initiée en 2014, s'est achevée. Elle a notamment révélé de beaux décors peints et redonné une lisibilité à la composition Renaissance de cet édifice, dont le

chœur est magnifié par des vitraux de la plasticienne Fabienne Verdier. La DRAC a participé au financement de l'ensemble des phases à hauteur de 40% (soit 799 818 €).

Mission Patrimoine en péril 2022

L'Hôtel de Bilistein, premier château des Princes de Salm à Senones (Vosges), a été retenu en tant que monument emblématique du Grand Est parmi les 18 sites sélectionnés pour toute la France, à l'occasion de la 5^{ème} édition de la Mission Patrimoine pour la

sauvegarde du patrimoine en péril. Il a bénéficié du soutien financier de l'édition 2022 du Loto du Patrimoine de la Française des jeux.



Senones (Vosges) - Hôtel de Bilistein © DRAC Grand Est

Le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

Le FIP permet grâce à un concours renforcé de l'État, de la région et des départements de réduire la part de financement des communes rurales en charge d'un patrimoine important. Voici trois exemples de dossiers traités par la DRAC (dont certains ont nécessité au préalable une AMO assurée en interne) :

- Après une première visite en février 2020 de l'église Saint-Brice de Couvonges (Meuse), la DRAC a accompagné la commune dans la hiérarchisation des travaux de restauration à entreprendre par le biais d'échanges réguliers et d'une convention d'AMO - signée à l'été 2021 - dans l'objectif de recruter un maître d'œuvre qualifié pour la définition d'un projet de restauration (Pierre Bortolussi, ACMH recruté en 2022). L'étude financée en 2022 sur le FIP par la DRAC (60%), la Région et le Département principalement, laisse un reste

à charge de la commune de moins d'1%. Les travaux vont suivre désormais après obtention des autorisations administratives.

- En avril 2022, l'association des amis du château du Haut-Andlau à Andlau (Bas-Rhin) a obtenu une subvention de la DRAC de 68 199 € pour la restauration du logis bas et de la tourelle d'entrée sud-est, sous la maîtrise d'œuvre de Jean-Luc Isner, architecte du patrimoine. Cette ultime campagne, dont un volet est confié à un chantier d'insertion, parachève la cristallisation d'une ruine emblématique du patrimoine castral alsacien, dont la restauration a commencé il y a plus de vingt ans.
- La restauration du clocher de l'église baroque d'Asfeld (08) au plan en forme de viole de gambe, constitue une des opérations phares de 2022 sur le territoire champardennais. La commune a bénéficié d'une aide de la DRAC à hauteur de 47% (FIP), et avec une souscription assez importante.



Église de Couvonges (Meuse) © DRAC Grand Est

■ Les objets mobiliers

Tombeau de l'abbé Terray - Église de la Motte-Tilly (Aube)

La restauration du tombeau néo-classique de l'ancien ministre des finances de Louis XV et commanditaire du château situé dans la même commune, a permis de remonter le soubassement

et les dédicaces et de procéder à un nettoyage de l'ensemble. Elle a été financée par la DRAC à hauteur de 40%, et une souscription a permis de récolter plus de 8 000 €.

Chapelle du Dauphin - Trésor de la cathédrale de Troyes

Cet ensemble d'objets liturgiques, ciselé pour le fils aîné de Louis XV et épargné par les fontes révolutionnaires, a fait l'objet d'un prêt pour l'ex-

position « Louis XV, passions d'un roi », organisée au château de Versailles du 18 octobre 2022 au 19 février 2023.

■ La protection des monuments historiques en 2022

13 édifices du Grand Est inscrits au titre des MH

- L'Hôtel de Ville de Charleville-Mézières (08) ;
- La tour canonnière du château de Vignory et l'église St-Charles de Marnaval à Saint-Dizier (52)
- La Tour des Plaids à Verdun (55) ;
- Les peintures murales de l'auberge « À la couronne verte » à Barembach (57) ;
- L'ensemble paroissial Saint-Arbogast à Strasbourg, l'église protestante de Wintzenheim-Kochersberg, la Villa Scheyder à Schiltigheim, l'église Saint-Jean-Baptiste d'Oberlinden à Obernai, extension de la protection à la parcelle de 9 ha entourant les vestiges de l'église (67) ;
- La Maison d'îmière à Magstatt-le-Haut, la carrière du néolithique de Saint-Amarin et l'église Notre-Dame de l'Assomption de Wintzenheim-Logelbach (68) ;
- Le Théâtre du Peuple à Bussang, extension de la protection à l'ensemble du site (88).

2 édifices du Grand Est classés au titre des MH

- L'unité potière de Betschdorf et l'église Notre-Dame de la paix de Froeschwiller (67).

1 édifice classé d'office au titre des MH par décret en Conseil d'État

- La maison Berweiller à Sierck-les-Bains (57).



Sierck-les-Bains - Maison Berweiller © DRAC Grand Est



Charleville-Mézières (Ardennes) - Hôtel de ville © DRAC Grand Est

■ La valorisation patrimoniale

Maisons des Illustres

Le réseau compte désormais 22 membres en Grand Est avec des labellisations intervenues à Remiremont (Charles Friry) et Reims (Hugues

Krafft). Par ailleurs, il s'est doté pour la première fois d'une publication régionale.

Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH)

Depuis la déconcentration du label début 2020, la DRAC suit et instruit les renouvellements de conventions, les nouvelles candidatures et la mise en place des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - CIAP dans les

15 VPAH du Grand Est. Sont à signaler en 2022 la signature le 3 mars de la convention de renouvellement décennale de Troyes et l'ouverture le 16 septembre du CIAP d'Épinal.

Manifestations nationales

Les Rendez-vous au jardin - du 3 au 5 juin 2022

255 sites étaient ouverts et 356 événements proposés autour de la thématique « les jardins face au changement climatique » (24 premières participations pour 35 événements proposés).

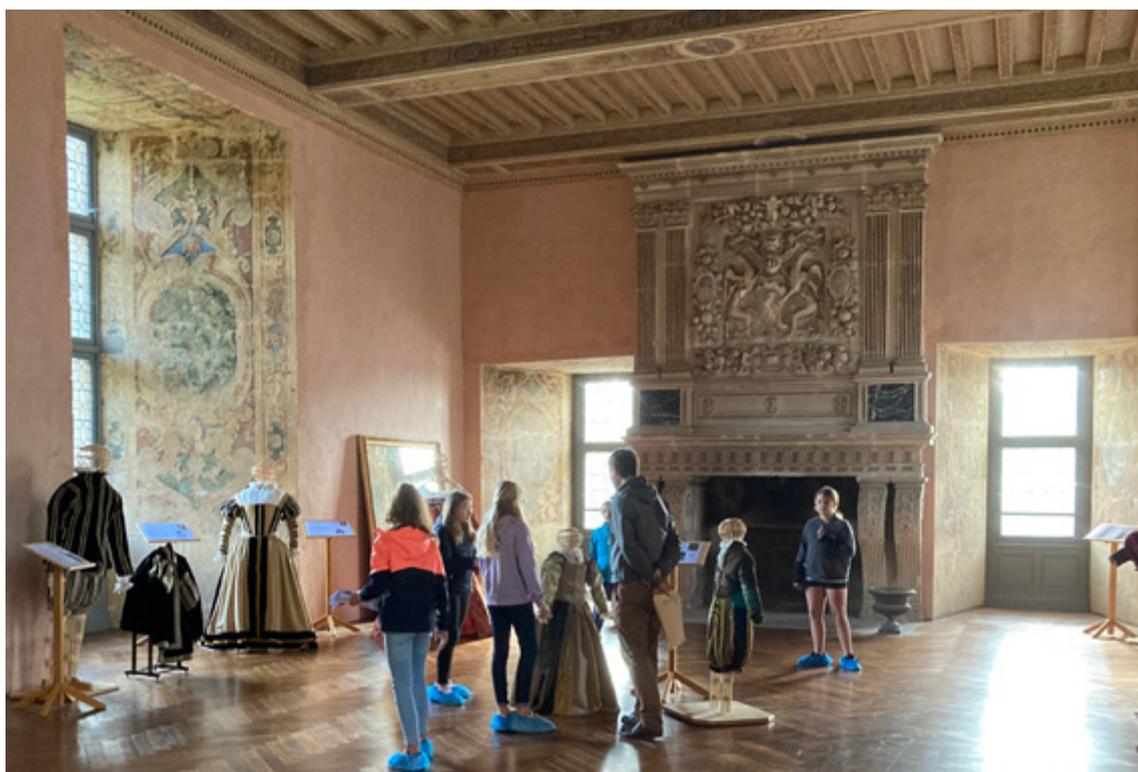
grâce à l'implication des agents de la DRAC, notamment le Palais du Rhin à Strasbourg avec 25 agents mobilisés et 3 000 visiteurs durant le week-end.

Les Journées européennes du Patrimoine (JEP) - les 17 et 18 septembre 2022

1 585 lieux étaient ouverts et 2 318 événements proposés autour de la thématique « Le Patrimoine durable » ; la manifestation est quasiment revenue à son niveau d'avant-pandémie ; 6 édifices appartenant à l'État - ministère de la Culture ont ouvert

Levez-les-yeux - 16 septembre 2022

Organisé la veille du week-end dédié aux JEP, le dispositif invite le public scolaire, de la maternelle à la terminale, à la découverte du patrimoine et des structures culturelles de son environnement, sous la conduite des enseignants ; 14 opérations ont été organisées cette année, dont les visites guidées de 2 MH État, le château du Pailly (52) et la cathédrale de Châlons-en-Champagne (51).



« Levez les Yeux » au château du Pailly (Haute-Marne) © DRAC Grand Est

Espaces protégés, architecture et cadre de vie

La DRAC Grand Est dispose de dix Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) qui veillent notamment à la création, la préservation et la mise en valeur des espaces protégés, en lien avec le Conseiller architecture de la DRAC et les collectivités locales. Elles participent et veillent à la qualité durable du patrimoine architectural, des espaces urbains et naturels par la gestion des sites et paysages, l'aménagement du territoire et le respect des réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain.

Le Conseiller pour l'architecture de la DRAC assure quant à lui le lien avec l'ensemble des acteurs de la filière de l'architecture en région. Il met en œuvre la politique du nouveau label Architecture contemporaine remarquable. En lien avec les UDAP et les architectes conseils de l'État, il veille à la promotion de la création architecturale notamment par les concours.

■ Un nouvel outil de dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis début 2022, le ministère de la Culture a démarré le déploiement de Patronum, application de gestion des consultations des UDAP qui est le premier module d'un système d'information patrimonial permettant à l'ensemble des services de gérer leurs différentes missions dans un outil commun et transversal. Les

UDAP ont proposé progressivement aux collectivités de procéder à la dématérialisation des consultations du service, dans le cadre plus global de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Les difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées ont pu être progressivement levées.

■ La préservation et la mise en valeur des espaces protégés

Les UDAP participent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux dans les espaces protégés, une activité en très nette augmentation depuis la survenue de la crise sanitaire en 2020.

- De nombreuses et régulières permanences se sont tenues dans les communes à forte densité patrimoniale ou dotées d'un site patrimonial remarquable (SPR), voire en accompagnement du dispositif Maison France Service, et avec les services d'urbanisme des grandes villes de la région.
- Plusieurs dizaines de périmètres délimités des abords (PDA), se substituant aux périmètres de 500m et adaptant ainsi les abords des MH aux enjeux réels du monument et du site, ont été élaborés en 2022.
- L'accompagnement des SPR avec règlement d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou avec PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) s'est poursuivi. En 2022, ont notamment été réalisés les travaux suivants :
 - o Création des SPR de Bar-sur-Seine (Aube), Verdun (Meuse) et Vic-sur-Seille (Moselle) ;
 - o Finalisation de la révision et de l'extension du PSMV de Strasbourg : document validé en commission nationale du patrimoine et de l'architecture - CNPA ; dans le Bas-Rhin toujours, projets de délimitation des SPR de Bouxwiller et Sarre-Union validés en CNPA.
 - o Projet de délimitation du SPR de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) validé en CNPA.

- Les 8 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en Grand Est ont l'obligation d'être dotés d'un plan de gestion : ce sera prochainement le cas pour Reims (Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais du Tau) et Nancy (Place Stanislas, de la Carrière et d'Alliance) tandis que celui des « Coteaux, mai-

sons et caves de Champagne » est en cours de révision. La DRAC accompagne la mise en place de ces plans de gestion à la fois techniquement et financièrement. À noter enfin la prochaine révision des zones tampon des « Fortifications de Vauban » (Neuf-Brisach - 68 et Longwy - 54).



Création du nouveau SPR de Vic-sur-Seille (Moselle) – Place Jeanne d'Arc © OTPS-PSP

■ La promotion de la qualité architecturale et paysagère

- Les UDAP ont accompagné de nombreux dossiers structurants, notamment :
 - o Dans les Ardennes : la reconversion des friches Deville et de l'ancien Hôtel-Dieu à Charleville-Mézières.
 - o Dans la Haute-Marne : la requalification des thermes et de l'Hôtel du Parc de Bourbonnelles-Bains, celle des Haras nationaux de Montier-en-Der en hébergements de groupes, le réaménagement des réserves du musée de Langres, la requalification de l'îlot Michelet et la restauration des Silos à Chaumont.
 - o Dans la Meuse : en participant activement aux opérations de redynamisation des bourgs-centres via les opérations centres-bourgs menées par l'Établissement public foncier Grand Est - EPFGE (notamment à Stenay, Vaucouleurs et Montmédy) et les dispositifs Actions cœur de ville et Petites villes de demain initiés par l'État.
 - o Dans la Moselle : les projets de reconversion des sites des casernes Desvallières et Ranconval à Metz, la collaboration de la DRAC aux études du projet A31 bis (contournement ouest de Thionville) et la reconversion du site industriel Patural (Arcelor-Mittal) à Hayange.
 - o Dans le Bas-Rhin : la reconversion du site de la brasserie Schutzenberger à Schiltigheim, mettant en valeur les bâtis historiques ; la réhabilitation de la malterie de l'ancienne brasserie de Mutzig pour la transformer en résidence senior.
 - o Dans le Haut-Rhin : la redynamisation de la commune de Neuf-Brisach avec les outils SPR, OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et ORT (Opération de restauration immobilière), la présentation d'un schéma directeur des espaces publics et la participation au dispositif « Petites villes de demain » ; enfin, la revitalisation du centre-ville de Colmar via le plan « Action cœur de ville », le réaménagement de la place de la Cathédrale et le projet de Cité judiciaire suite à la fermeture de l'ancienne maison d'arrêt.

- Le suivi des documents de planification des communes et intercommunalités s'est concrétisé par de nombreux avis rendus sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT).
- Transition écologique : de la simple enseigne aux projets d'éoliennes, du petit au grand paysage, les UDAP recherchent la qualité d'intégra-

tion des projets, toutes échelles confondues, et réservent une part importante au travail en amont (participation aux règlements de publicité, aux groupes de réflexion sur le photovoltaïque, l'éolien...).



Ci-dessus : Hôtel-Dieu de Charleville-Mézières - État actuel
© CIR - Zoomarchitecture - Jean-Marc Charlet architecte

Ci-dessous : Hôtel-Dieu de Charleville-Mézières - Projet de réhabilitation
© CIR - Zoomarchitecture - Jean-Marc Charlet architecte



■ L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Soutien financier pour la préservation et la restauration du patrimoine non protégé des départements ruraux du Grand Est (Ardennes, Haute-Marne, Meuse et Vosges) à destination uniquement des propriétaires privés en périmètre MH ou SPR.
- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec le conseil régional, la Fondation du patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français.
- Participation au comité technique patrimoine animé par le conseil régional Grand Est pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux Monuments historiques ».
- Examen des dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des préfectures au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

■ La mise en œuvre du label Architecture contemporaine remarquable (ACR)

La DRAC a mené une étude d'inventaire de l'architecture du sport en vue de proposer de nouveaux labels ACR dans la perspective des Jeux olympiques 2024. Sur les 150 architectures du sport repérées, 20 édifices ont été retenus afin d'être présentés en CRPA pour avis sur une labellisation.

Par ailleurs, suivant les orientations nationales, 3 édifices réalisés par des Grand prix nationaux de l'architecture ont reçu le label ACR par la préfète de

région, après avis de la CRPA : le Centre historique Valmy-1792 de Pierre-Louis Faloci (2015) à Valmy (Marne), l'Hôtel du département de la Meuse de Dominique Perrault (1994) à Bar-le-Duc (Meuse) et la Cité manifeste Pierre Zemp par Nouvel et Lacaton-Vassal (2005) à Mulhouse (Haut-Rhin).

Enfin, la DRAC a produit trois premiers films documentaires «1 label - 1 architecte», diffusés gratuitement sur internet.



Centre historique de Valmy (Marne), vue du bâtiment dans son environnement © DRAC Grand Est

■ L'animation et le soutien de la filière régionale de l'architecture

L'année 2022 a permis le retour à la normale de l'activité des acteurs culturels de la filière de l'architecture notamment pour les 3 Maisons de l'architecture et la Première rue à Briey (Meurthe-et-Moselle). Les six Parcs naturels régionaux du Grand Est ont mené une 2^{ème} édition des résidences d'architectes dans le cadre du programme «nouvelles ruralités» et la 2^{ème} édition du festival «l'Écho du marteau» s'est tenue sur la colline de Sion (Meurthe-et-Moselle) durant l'été.

Un important colloque intitulé « Un nouveau Moyen Âge ? Le néo-gothique dans le Grand Est » s'est tenu du 5 au 8 octobre à Nancy. Organisé par les Archives modernes de l'architecture lorraine (AMAL) et soutenu notamment par la DRAC, il a permis de faire le point des connaissances sur un

courant architectural très présent dans la région dès la 1^{ère} moitié du XIX^e s. mais encore assez méconnu.

Les 7^{èmes} Journées nationales de l'architecture (14 au 16 octobre) autour de la thématique « Architectures à habiter » ont consolidé leur succès, avec le doublement du nombre d'événements proposés et plusieurs activités proposées par des structures de diffusion émergentes.

Enfin, 7 séminaires ont été organisés avec les ABF afin de travailler collectivement les sujets de doctrines et de pratiques du contrôle architectural. Plusieurs architectes renommés sont intervenus : Odile Decq, Alain Sarfati, Michel Rémon, Jean-Marie Duthilleul et le philosophe Daniel Payot.



2^{ème} édition du festival « l'Écho du marteau » sur la colline de Sion (Vaudémont - Meurthe-et-Moselle)

© DRAC Grand Est

L'année 2022 a été l'occasion de fêter les 20 ans de la promulgation de la loi du 4 janvier 2002 relative aux « Musées de France », fondatrice pour les institutions du territoire national, et notamment pour les 121 Musées de France du

Grand Est. À noter que 68 structures culturelles du Grand Est ont participé à la Nuit européenne des musées du 14 mai 2022 qui a été fréquentée par près de 39 000 visiteurs.

L'année 2022 en chiffres

L'aide à l'acquisition des biens culturels

- 199 dossiers étudiés en Commission scientifique régionale - Acquisitions (CSR-A).
- 349 713 € d'aides versées (60 dossiers de demande traités) : 111 565 € sur la part État du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et 238 148 € sur le Fonds du patrimoine.

L'aide à la conservation préventive et à la restauration des biens culturels

- 190 dossiers étudiés en Commission scientifique régionale - Restauration (CSR-R) - à comparer avec les 84 dossiers instruits en 2021.
- 500 036 € d'aides versées : seul l'État participe aux restaurations des collections des musées de France, les autres partenaires régionaux n'intervenant qu'à la marge, sur quelques projets emblématiques seulement.

Le soutien au fonctionnement

1 063 784 € au total, dont 407 190 € pour aider la professionnalisation des équipes, favoriser des études de gouvernance ou accompagner les publications sur les collections permanentes et 156 558 € pour l'aide ponctuelle aux expositions (y compris les expositions d'intérêt national).

Le soutien à l'investissement

6,76 M€ ont été engagés sur plusieurs conventions d'investissement, dont la réalisation des réserves des Musées de Langres (0,34 M€), les travaux du musée des Beaux-Arts de Reims (5,2 M€), le chan-

tier des collections (0,15 M€) et les travaux des réserves mutualisées des musées troyens (0,93 M€), la muséographie du Musée d'Art moderne de Troyes (0,094 M€).

■ Les actions emblématiques en 2022

Les acquisitions remarquables des musées de France du Grand Est

Les acquisitions suivantes sont à mettre en exergue en 2022 :

- deux huiles sur toiles de Leonardo Coccorante (1680 - 1750) par le Musée des Beaux-Arts de Nancy pour 185 000 € (Fonds du Patrimoine - 80 000 €, ville de Nancy - 45 000 €, FRAM - 40 000 €, souscription publique par les Amis du musée - 20 000 €) ;
- un tableau de Pierre Tal Coat (1952) par le Musée d'art moderne de Troyes pour 34 000 € (dont société des amis du musée - 8 000 € et FRAM - 13 600 €) ;
- un tableau de René François Xavier Prinet par le Musée municipal de Bourbonne-les-Bains (52) pour 19 680 € (dont FRAM - 15 744 €).



Musée des Beaux-Arts de Nancy : L. Coccorante

À gauche : Caprice architectural avec un mausolée / à droite : Idem avec un obélisque © MBAN

L'inauguration du Musée de la Résistance de l'Aube à Mussy-sur-Seine (Aube)

Le musée rénové a été inauguré le 3 septembre 2022. Le projet a été accompagné et soutenu par la DRAC à hauteur de 207 850 € au titre de l'investissement. La restauration des collections a également été soutenue au titre du fonction-

nement préalablement à 2022. Enfin, la DRAC a pris en charge depuis plusieurs années le salaire de la cheffe d'établissement, ainsi que celui de la médiatrice en 2022.

Les expositions d'intérêt national

En 2022, deux expositions ont été labellisées dans le Grand Est : « Architectures impossibles », au Musée des Beaux-arts de Nancy (07/11/2022-07/03/2023) et « SurréAlice », au Musée Tomi Ungerer et au Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg (06/10/2022-15/01/2023). Au titre

de ce label, chacune des expositions a bénéficié d'une subvention de 20 000 €, Strasbourg ayant par ailleurs bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'État au titre du Contrat Triennal « Strasbourg, capitale européenne » de 50 000 €.

Webinaires et formations

Afin d'accompagner les équipes des « Musées de France » du Grand Est dans leur politique de conservation, de mise en sécurité, de valorisation et de diffusion des biens

culturels dont ils ont la charge, 13 webinaires ou rendez-vous méthodologiques ont été organisés par la DRAC.

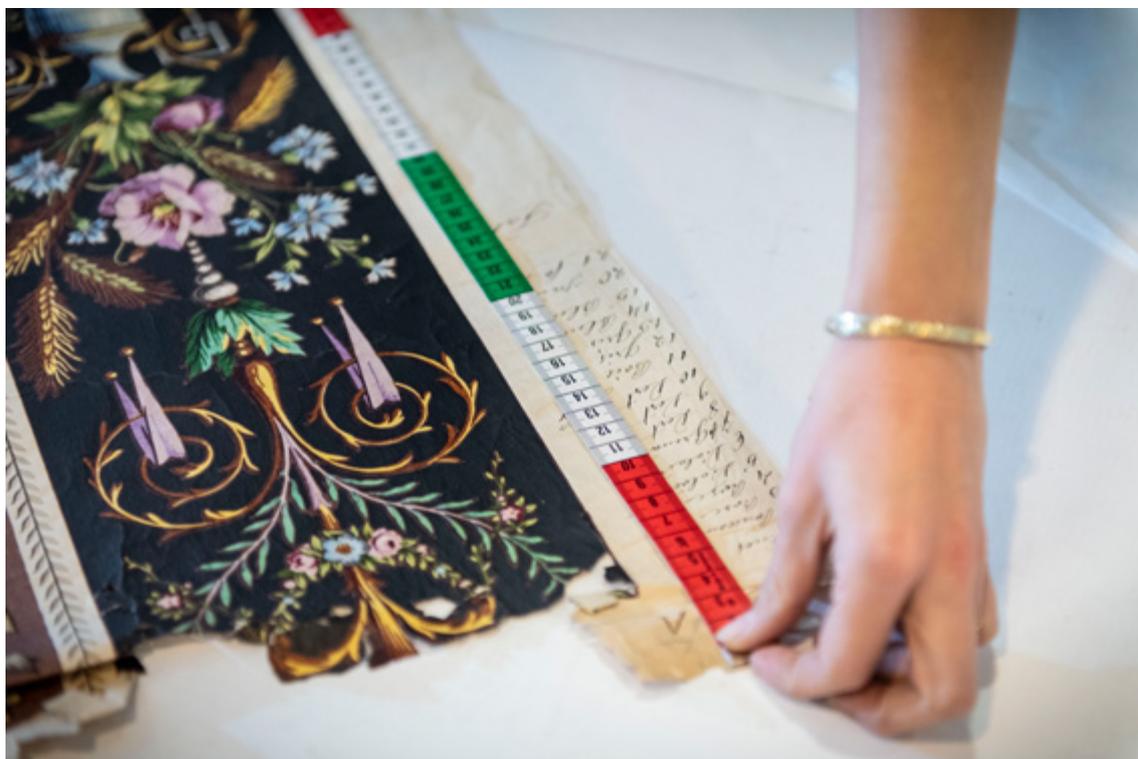
L'accompagnement du musée de l'Impression sur étoffes - MISE de Mulhouse

La DRAC poursuit son investissement lié à la mise en demeure, par l'État, de faire procéder aux mesures conservatoires des collections du Service d'utilisation des documents (SUD) du MISE.

Fort des progrès méthodologiques engagés depuis 2020 par Mathilde Humbert, puis depuis fin 2022 par Alexia Fontaine, toutes deux recrutées par la DRAC pour assurer la direction scientifique du musée, l'équipe en place a pu mener avec efficacité différents chantiers de collections comprenant la mise à jour de l'inventaire réglementaire des collections, le récolement et le constat d'état des biens pour préparer le plan pluriannuel des opérations de conservation préventives et curatives, le conditionnement des fonds, une campagne systématique de numérisation et la relocalisation des ensembles.

Le versement des données dans une base de gestion assure l'informatisation des fonds et en permettra la valorisation et la diffusion. En outre, le chantier alimente le dépôt de plainte et, plus largement, la procédure juridique de reconnaissance des préjudices subis par le MISE par le passé.

Enfin, le chantier externalisé des collections mené par Judith Gauvain, conservatrice-restauratrice spécialité Textile a été réceptionné : 570 livres d'échantillons traités pour 49 804 fichiers images produits, et 6 084 pièces d'art graphique étudiées pour 6 711 fichiers images produits. En parallèle, l'équipe du musée a mené un chantier interne sur les textiles démontés, qui s'achèvera en 2023.



MISE de Mulhouse : le chantier des collections © DRAC Grand Est

L'activité opérationnelle

L'année 2022 a été marquée par une légère baisse de l'activité dans le domaine de l'archéologie préventive avec un nombre de

dossiers instruits sensiblement constant mais une réduction du volume de diagnostics de 12,3% et de 9,3% pour les fouilles.

Archéologie préventive - Chiffres 2022

- 4 422 dossiers instruits
- 559 diagnostics prescrits (1 684 ha au total) taux de prescription de 14%
- 117 fouilles prescrites (127 ha au total) ; taux de prescription de 3%
- 461 diagnostics réalisés
- 92 fouilles réalisées

Le volet programmé reste d'un niveau constant, et permet de documenter des champs peu ou pas renseignés par les opérations préventives. La tenue des huit sessions de la Commission terri-

toriale de la recherche archéologique - CTRA a permis de présenter pour avis environ 200 dossiers d'archéologie préventive et programmée.

Archéologie programmée – Chiffres 2022

- 18 fouilles programmées (montant total de 430 977 €)
- 16 projets collectifs de recherche
- 15 opérations de sondages et de prospections



Liverdun (Meurthe-et-Moselle) - Fouille préventive INRAP : étude de haut fourneaux du XIX^e s.

© DRAC Grand Est

■ Les centres de conservation et d'études (CCE)

Le réseau d'infrastructures consacrées à la gestion, à la conservation et à la mise à disposition des collections archéologiques, s'appuie sur trois CCE : Sélestat, Metz et Châlons-en-Champagne. Ce dernier équipement est aujourd'hui obsolète et nécessite d'être entièrement revu, conformément aux conclusions d'un premier audit. Cette transformation est un enjeu majeur compte tenu de l'importante activité et de la richesse du patrimoine archéologique de la partie ouest du territoire régional.

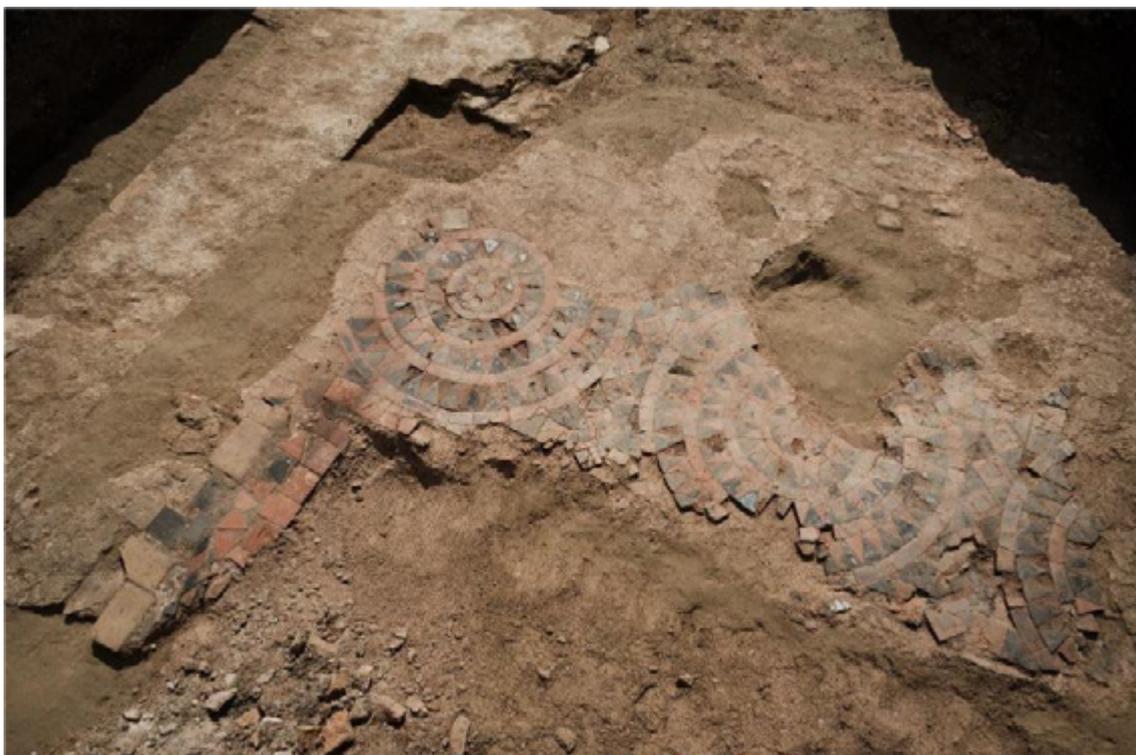
Le budget consacré aux CCE a été de 264 000 €. La poursuite des chantiers de collections, visant à réunir les conditions de conservation pérenne de collections archéologiques plus ou moins anciennes a nécessité quant à elle 111 369 €.

■ Diffusion et valorisation des résultats

La DRAC a soutenu plusieurs demandes d'aides à l'édition adressées par les principales structures éditoriales régionales, la Société d'archéologie champenoise, la collection des Monographies d'archéologie du Grand Est ainsi que la Revue archéologique de l'Est.

Plusieurs colloques d'importance ont été aidés, dont celui portant sur l'âge du Bronze tenu à Metz en juin, ou encore celui sur les habitats et hameaux en Gaule organisé à Saverne au mois d'octobre.

Deux sessions des journées archéologiques régionales ont eu lieu, la première en février à Strasbourg et la seconde en octobre à Bar-Le-Duc. Une manifestation transfrontalière co-organisée avec le service archéologique du Bade-Wurtemberg et le service archéologique de Bâle s'est déroulée en Allemagne au mois de novembre.



Strasbourg, rue des glacières - Église Sainte-Élisabeth - Fouille préventive Archéologie Alsace : les rosaces du pavage médiéval © Archéologie Alsace

■ La redevance d'archéologie préventive (RAP)

Le recouvrement de la RAP s'appliquant aux projets donnant lieu à étude d'impact et aux demandes volontaires de diagnostic (la filière culture de la RAP), a conduit en 2022 à l'émission de titres de perception à hauteur de 2 464 498 € pour 130 dossiers traités.

■ La déconcentration des subventions de diagnostics aux services de collectivités

Le montant de ces subventions établi à partir des diagnostics dont le rapport a été rendu dans la période de référence du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 s'est chiffré à 2 089 421 €.



Reims, rue Olivier Métra - Fouille préventive INRAP : vue générale de la fouille portant sur des vestiges antiques et médiévaux © DRAC Grand Est

■ Les archives

La DRAC organise désormais régulièrement des réunions avec les directeurs des services d'archives départementales, contribuant à fluidifier la programmation et la consommation des crédits. Quant aux projets déposés par des services d'archives municipales, ils se font de plus en plus nombreux. En 2022, la DRAC a soutenu 12 projets en fonctionnement (5 de numérisation, 2 de valorisation, 4 de traitement des fonds et 1 sur l'informatique) pour 99 465 €, 2 projets en

investissement (rayonnages aux AD de Meurthe et Moselle et aux AM de Metz) pour un montant de 92 495 €, ainsi que 2 projets d'archivage électronique (au bénéfice de Reims et Strasbourg). Enfin, la ville de Troyes a accueilli fin septembre le séminaire annuel du Service interministériel des Archives de France (SIAF) qui a rassemblé durant 3 jours tous les directeurs des services d'archives départementales de France et les directeurs des principaux services d'archives municipales.

Annexes chiffres clés 2022

Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT	7	6	42	8	30	9	27	78	26	8	252
Licences entrepreneurs de spectacles (nombre de licences)	27	55	134	43	171	55	158	317	101	87	1 148
Pluridisciplinaire	3	2	9	4	3	4	8	12	8	2	55
Scènes Nationales			2		1	1	1		1		6
SCIN	1						2		1		3
Scènes conventionnées	1	1		1		1				1	5
Ateliers de fabrique artistique	1		3	3	1	2	1	6	2		19
Centres culturels de rencontre									1		1
Conservatoires (à rayonnement régional et départemental)	1	1	1		1		1	1	2	1	9
Lieux non labellisés							1	1			2
Festivals subventionnés			3				2	4	1		10
Théâtre	2	0	7	0	10	0	12	26	5	2	64
Théâtre national								1			1
CDN			1		1		1	1	1		5
Lieux non labellisés			1		2		1			1	5
Compagnies subventionnées (aides au projet)			1		5		3	9	1		19
Compagnonnage							1	1			2
Compagnies conventionnées			2		1		6	7	2	1	19
Résidences* Théâtre	1							4			5
Festivals subventionnés	1		2		1			3	1		8
Musique	2	4	11	4	11	3	4	28	9	4	80
SMAC			2		1		1	1	1	1	7
Autres lieux musiques actuelles + Lieux non labellisés				1		1		3			5
Contrats de filière régionaux musiques actuelles					1	1					2
CNCM			1								1
Orchestres permanents nationaux							1	1			2
Orchestres permanents non labellisés					1				1		2
Opéras nationaux en région					1			1			2
Autres lieux lyriques			1								1
Ensembles subventionnés (Aide au projet)			1	1	1		1	5		1	10
Ensembles conventionnés			4		3		1	9	3	1	21
Résidences Musicales								2	1		3
Festivals subventionnés	2	4	2	2	3	1		6	3	1	24
Danse	0	0	6	0	4	0	1	9	3	0	23
CCN					1				1		2
Centres de développement chorégraphique								1			1
Lieux non labellisés			1								1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			1				1	1			3
Compagnies conventionnées			4		3			6	2		15
Résidences* chorégraphiques								1			1
Festivals subventionnés											0

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT (SUITE)											
Cirque	0	0	7	0	0	0	1	3	0	0	11
PNC			1								1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			2								2
Compagnies subventionnées (Aide à la Création artistique)			1								1
Compagnies conventionnées			3					2			5
Résidences* Cirque							1				1
Festivals subventionnés								1			1
Arts de la rue	0	0	2	0	2	2	1	0	1	0	8
Compagnies subventionnées (Aide au projet)					1	1					2
Compagnies subventionnées (Aide à la création)			1								1
Compagnies conventionnées											0
Résidences Arts de la rue											0
Festivals subventionnés			1		1	1	1		1		5
Marionnettes	0	1	4	0	3	0	0	3	0	0	11
Compagnies subventionnées (Aide au projet)		1	1		2			1			5
Compagnies conventionnées			3		1			2			6
ARTS VISUELS	2	5	9	3	12	1	16	39	11	2	98
FRAC			1				1	1			3
Centres d'art (dont CACIN)		1		1		1	1	1	2		7
Autres lieux			4	1	5		4	3	1	1	19
Métiers d'art, design, mode			1		1						
Associations professionnelles / Structures ressources								1			1
Aides au projet	1				1		4	2			8
Photo - Aides à la création								2	1		3
Aides individuelles à la création	1	3	1		1		5	17	4		32
Allocations d'installation d'ateliers		1	2		2		1	8	1		15
Festivals subventionnés				1	2			4	2	1	10
Total Grand Est	9	11	51	11	42	10	43	117	37	10	350

Résidences : est considérée comme résidence une compagnie qui perçoit directement une aide de la DRAC.

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Création

Démocratie culturelle

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	1		1	1	1	2	2			2	10
Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)									1		1
Label 100% Éducation artistique et culturelle			2	2	2	1	3	4		3	17
Projets fédérateurs	37	22	32	28	77	8	58	186	93	55	596
Résidences	13	7	4	1	1	1	3	12	11	0	53
Contrats territoire-lecture (CTL)	1		1		2	1	1	4	3	2	15
Contrats départementaux lecture (CDL)	1	1	1	1		1		1			6
Conventions de développement culturel (CDC)								3	2	1	6
Micro-Folies	2		3	1	4	2	5	3	3	1	24
Total Grand Est	55	30	44	34	87	16	72	213	113	64	711

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et industries culturelles

Industries culturelles

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Bibliothèques :											
- Unités de coopération	5	2	16	5	8	2	6	10	3	6	63
- Lieux de lecture	94	148	128	141	148	80	168	217	99	136	1 359
Services territoriaux d'archives	3	4	4	4	6	5	10	13	21	6	76
Librairies	8	14	18	7	15	3	23	41	16	8	153
Dont librairies indépendantes de référence (label LIR)	0	2	3	1	4	1	5	5	4	3	28
Maisons d'édition	3	3	6	3	16	0	13	37	7	7	95
Salles de cinéma (établissements)	5	4	8	5	21	5	17	23	17	16	121
Dont Salles de cinéma art et essai (établissements)	4	3	5	3	7	4	7	13	11	7	64
Écrans cinéma	18	21	48	19	67	16	81	97	58	35	460
Total Grand Est	113	173	163	160	206	93	231	331	161	173	1 804

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et industries culturelles

Enseignement supérieur culture et conservatoires

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE											TOTAL
Ecoles nationales supérieures de spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnette)	1		1					1			3
Écoles nationales supérieures d'architecture					1			1			2
Ecole nationale supérieure d'art					1						1
Ecoles supérieures d'art			1				1	1			3
Centres de formation musique, danse et arts visuels					1		1	3			5
TOTAL Grand Est	1	0	2	0	3	0	2	6	0	0	14

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
CONSERVATOIRES											TOTAL
Conservatoires à rayonnement régional			1		1		1	1			4
Conservatoires à rayonnement départemental	1	1							2	1	5
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal		3	1	2	2		7	1	1		17
TOTAL Grand Est	1	4	2	2	3	0	8	2	3	1	26

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Patrimoines

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
MH Immeubles	245	398	418	458	541	333	374	868	531	336	4 502
classés	92	148	268	97	168	151	127	183	121	124	1 479
inscrits	144	240	142	354	348	161	226	656	385	185	2 841
protections mixtes	9	10	8	7	25	21	21	29	25	27	182
MH Objets mobiliers	1 216	4 518	3 496	2 103	2 122	2 812	1 147	1 696	2 276	1 936	23 322
classés	631	3 000	1 667	1 499	893	1 330	412	662	718	763	11 575
inscrits	585	1 518	1 829	604	1 229	1 482	735	1 034	1 558	1 173	11 747
MH État / ministère de la Culture		3	5	2	2	1	9	2		3	27
Diagnostics archéologiques prescrits	25	34	125	15	84	41	86	79	55	15	559
Diagnostics archéologiques réalisés	17	41	89	10	48	37	63	84	58	14	461
Fouilles préventives prescrites	3	10	23	3	18	3	20	6	19	12	117
Fouilles préventives réalisées	4	12	17	1	4	1	7	17	8	1	72
Sites archéologiques	3 622	5 741	10 123	4 291	9 967	8 093	13 772	7 109	4 343	5 564	72 625
VPAH	2	1	2	1	1	1	1	2	3	1	15
CIAP	1		1					1	2	1	6
SPR	8	7	9	8	3	4	5	2	3	8	57
Sites UNESCO			3		2			1	1	1	8
CAUE				1	1	1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture			1		1			1			3
Écoles nationales d'architecture					1			2			3
Jardins remarquables		4	7	5	6	2	4	9	7	3	47
Maisons des Illustres	2	2	1	3	3	1	2	3	2	3	22
Architecture contemporaine remarquable	17	9	32	8	34	7	22	22	23	17	191
Musées de France	7	11	10	7	11	9	11	24	24	7	121
TOTAL Grand Est	1	4	2	2	3	0	8	2	3	1	26

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Patrimoines / UDAP

Abréviations

AAP	Appel à projets	CTL	Contrat territoire lecture
ABF	Architecte des Bâtiments de France	CTRA	Commission territoriale de la recherche archéologique
ACR	Architecture contemporaine remarquable	DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
AD	Archives départementales	DGD	Dotation générale de décentralisation
ADSV	Aides déconcentrées au spectacle vivant	DG2TDC	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
AE	Autorisation d'engagement	DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques	EAC	Éducation artistique et culturelle
AFA	Atelier de fabrique artistique	EPCI	Etablissement public de coopération administrative
AM	Archives municipales	EPFGE	Établissement public foncier de Grand Est
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	EPHAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	ETP	Equivalent temps plein
ARS	Agence régionale de santé	FIP	Fonds incitatif et partenarial
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	FRAC	Fonds régional d'art contemporain
BNR	Bibliothèque numérique de référence	FRAAB	Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques
BOP	Budget opérationnel de programme	FRAM	Fonds régional d'acquisition des Musées
CA	Communauté d'agglomération	INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventive
CACIN	Centre d'art contemporain d'intérêt national	JEP	Journées européennes du patrimoine
CAF	Caisse d'allocations familiales	LMD	Licence-Master-Doctorat
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	MH	Monument historique
CC	Communauté de communes	MJC	Maison des jeunes et de la culture
CCE	Centre de conservation et d'études	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	ORT	Opération de restauration immobilière
CCN	Centre chorégraphique national	PDA	Périmètre délimité des abords
CDC	Convention de développement culturel	PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
CDN	Centre dramatique national	PLU / PLUi	Plan local d'urbanisme / PLU intercommunal
CDR	Centre de développement chorégraphique	PNV	Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels
CDL	Contrat départemental lecture	PNC	Pôle national du cirque
CEA	Collectivité européenne d'Alsace	PSC	Projet scientifique et culturel
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	PSBC	Plan de sauvegarde des biens culturels
CLEA	Contrat local d'éducation artistique	PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CLTC	Conseil des territoires pour la culture	QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la ville
CMN	Centre des Monuments nationaux	RAP	Redevance d'archéologie préventive
CNAC	Centre national des Arts du Cirque	RUS	Responsable unique de sécurité
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée	SCIN	Scènes conventionnées d'intérêt national
CNCM	Centre national de création musicale	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CNL	Centre national du livre	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
CNM	Centre national de la musique	SG	Secrétariat général
CNPS / COREPS	Conseil national des professions du spectacle / Comité régional des professions du spectacle	SMAC	Scène de musiques actuelles
CNPA / CRPA	Commission nationale / régionale du patrimoine et de l'architecture	SMF	Service des Musées de France
CP	Crédit de paiement	SN	Scène nationale
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs	SPR	Site patrimonial remarquable
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques	SODAVI	Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
C2RMF	Centre de recherche et de restauration des Musées de France	SRA	Service régional d'archéologie
CSRA	Commission scientifique régionale d'acquisition	SSI	Système de sécurité incendie
CSRR	Commission scientifique régionale de restauration	UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	VPAH	Villes et pays d'art et d'histoire
		ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Directrice
de publication

Delphine Christophe,
Directrice régionale des affaires culturelles

Réalisation

Cabinet de direction

Coordination
du projet

Alexis Neviaski, Clara Nieden

Coordination
de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception
et réalisation graphique

Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture

Siège de la DRAC
Grand Est /
Pôle Création

Site de Strasbourg
Palais du Rhin
2 place de la République
67082 Strasbourg

Pôle Patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Pôle Démocratisation
et industries culturelles

Site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz

Unités départementales
de l'architecture
et du patrimoine
(UDAP)

Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Vosges

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est